

Comment les cadeaux de Macron ont creusé la dette

En dix ans, les baisses de prélèvements ont plombé les finances publiques de 454 milliards d'euros. Sans cela, l'endettement serait de 93,8 % du PIB et non de 109 %, selon Attac. **P. 12**



Cessez-le-feu en mer Noire entre Kiev et Moscou

L'Ukraine, les États-Unis et la Russie ont confirmé, mardi, un accord prévoyant la sécurité de la navigation et l'exclusion de l'usage de la force. **P. 16**

MERCREDI 26 MARS 2025 | N° 24160 | 2,90 € | www.humanite.fr

l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS



Education sexuelle LA GRANDE CROISADE

DES RÉACS

Le programme Evars doit permettre d'éduquer les élèves à la vie affective et relationnelle. Il est la cible des fake news et des attaques des conservateurs. **P. 2**



ÉDITORIAL

PAR CATHY
DOS SANTOS

Absolutisme

La révolte qui embrase la Turquie ne devrait surprendre personne. Elle plonge ses racines dans l'absolutisme érigé en système par Recep Tayyip Erdogan. Le président a cru qu'il pouvait, une nouvelle fois, verser dans l'arbitraire sans en subir les conséquences ; il se retrouve coincé dans son propre état répressif. Les motifs avancés pour incarcérer le maire kényaliste d'Istanbul, Ekrem Imamoglu – son principal rival à la présidentielle de 2028 –, sont à la fois graves et grotesques. Les fausses accusations de « terrorisme » au prétexte de liens avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ont déjà justifié la destitution de maires du Parti de l'égalité et de la démocratie des peuples (ex-HDP) et du Parti républicain du peuple (CHP), la formation d'Imamoglu. Façon pour Erdogan de faire place nette en rayant du paysage politique ceux-là mêmes qui ont infligé une gifle aux candidats de l'AKP lors des municipales de 2024.

La détention du maire d'Istanbul et les 1400 dernières arrestations mettent le feu aux poudres. Le soulèvement stambouliote a gagné une écrasante majorité de

Recep Tayyip Erdogan se retrouve coincé dans son propre état répressif.

provinces. Il revendique l'esprit de résistance de Taksim, lorsque, au printemps 2013, une opposition citoyenne à un projet immobilier des islamо-affairistes de l'AKP a tourné à l'insurrection populaire nationale. La réponse d'Erdogan, alors premier ministre, avait été d'une violence inouïe : des arrestations à la pelle et une dizaine de morts, dont Berkin Elvan, 14 ans, touché par un tir lacrymogène à la nuque. Au terme d'une lente agonie de 269 jours, il ne pesait plus que 16 kilos.

Certains s'émeuvent aujourd'hui de la tournure des événements. Or, en plus de vingt ans de pouvoir, Erdogan a limogé des dizaines de milliers de fonctionnaires et d'officiers indociles. Il a mis les contre-pouvoirs à sa botte. Internet et la presse sont bâillonnes ou aux ordres. Des intellectuels et journalistes ont été contraints à l'exil. Ses opposants politiques sont traqués, quand ils ne pourrissent pas en prison comme Selahattin Demirtas, l'ancien coprésident du parti pro-kurde HDP. Ankara, qui joue un rôle de premier plan au sein de l'Otan ou comme pays rétenteur d'exilés, jouit de complaisances internationales malsaines. Elles laissent libre cours à la dérive dictatoriale d'Erdogan. ■

L'offensive réac contre l'éducation à la vie sexuelle

PRÉVENTION Les nouveaux cours du programme Evars vont entrer en vigueur dans les écoles, collèges et lycées en septembre 2025. Un projet victime de fake news et d'attaques de la part des conservateurs.

« **L**es enseignants vont expliquer aux enfants comment se masturber. » Depuis des semaines, de nombreux parents d'élèves s'inquiètent. « Ils se sont mis en tête que nous allons enseigner des pratiques sexuelles aux tout-petits », raconte Stéphanie, directrice d'une école maternelle en Seine-Saint-Denis. Car le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars), qui entrera en vigueur en septembre dans les écoles, collèges et lycées – aussi bien publics que privés sous contrat –, est victime d'une offensive de la part des réactionnaires, qui agitent les pires fausses informations.

Commandé par l'ancien ministre de l'Éducation Pap Ndiaye il y a trois ans, ce programme a pour but de promouvoir l'égalité, transmettre des valeurs fondamentales comme le respect de soi et des autres, prévenir les discriminations et lutter contre les violences et le harcèlement, en plus d'apporter selon les âges des informations sur la sexualité, le consentement, les maladies sexuellement transmissibles et la contraception. Ces cours sont imposés dans la loi française depuis 2001. Mais faute de moyens humains et de projet concret, seuls 15 % des élèves ont assisté aux trois séances obligatoires. Le ministère a de plus longtemps jugé le sujet « délicat ». Tout du moins pour certains parents d'élèves qui considèrent le programme trop « woke » et « militant ».

« Cette nouvelle version de l'Evars a pour but de décrire en détail comment faire un cunnilingus ou une fellation. C'est inadmissible ! Enseigner à envoyer des photos dénudées, c'est banaliser le sexe », tempête une mère sur les réseaux sociaux. « Laissez aux enfants leur innocence. C'est du lavage de cerveau, assène une autre. La sexualité doit

rester dans l'intimité de chaque personne, de chaque famille. » Face à la vague de désinformation, les syndicats et fédérations de parents d'élèves et d'enseignants tentent d'expliquer aux parents le réel contenu de ces quelques heures annuelles de cours adaptés en fonction des âges. Des formations et réunions organisées par la FCPE et la FSU s'enchaînent.

DES COLLECTIFS D'EXTRÊME DROITE ET COMPLOTISTES SAISISSENT LE CONSEIL D'ÉTAT

« Tandis que nous donnons de notre temps personnel, des associations qui s'opposent à l'Evars viennent tout défaire en propagant des fake news et en distribuant des tracts devant les établissements », poursuit Stéphanie. Parmi les groupes les plus impliqués, se trouvent des collectifs d'extrême droite et complotistes comme les Parents vigilants (créés par le parti d'Eric Zemmour), les Mamans louves ou encore SOS Éducation. Ces derniers ont présenté un recours pour faire annuler l'Evars devant le Conseil d'État. En vain. Bien que minoritaires, ils sont tout de même parvenus à faire supprimer le terme de « transphobie » dans la dernière version officielle, avec le soutien de certains politiques d'extrême droite, comme Marion Maréchal ou la députée RN Laurence Trochu, et de droite, comme l'ancien ministre à la Réussite scolaire de Michel Barnier, Alexandre Portier, ou encore la sénatrice LR Sylviane Noël. Cette dernière compare l'Evars à un « cheval de Troie de la théorie du genre, du transactivisme et d'un néoféminisme militant ».

« Ont-ils réellement lu le programme de l'Evars ? » se questionne une professeure d'histoire de collège. « En s'y attaquant, ils s'en prennent à l'égalité. Ces groupes et personnalités politiques se pavent sur CNews pour cracher leur haine. Ils se servent de la peur des parents, notamment



Le 7 février, à Montpellier (Hérault). Ludovine de La Rochère, à gauche, présidente et cofondatrice de La Manif pour tous, pendant la manifestation du Syndicat de la famille contre l'éducation sexuelle et le wokisme à l'école. JEAN-MICHEL MART / LE MIDLIBRE/MAXPPP

des religieux extrémistes catholiques et musulmans, pour faire passer leurs idées conservatrices», poursuit-elle. Un père de famille musulman affirme d'ailleurs sur TikTok que l'Evars va « pervertir nos enfants. Faisons école morte, ne les mettons pas lors de ces cours ». Un chrétien surenchérit : « Refusons ce qui est appelé "Mal". La loi Evars est contre-nature. »

Le Syndicat de la famille, collectif catholique issu de la Manif pour tous, refuse que l'école « détricote l'éducation parentale ». « Parler de sexe aux adolescents est délicat, nous avons besoin de personnes formées, et non de militants. Les parents craignent que les cours débordent sur d'autres sujets », alarme la porte-parole, qui remet en cause les cours de SVT : « Ce n'est pas avec un manuel scolaire qu'on apprend comment faire des enfants. » Le syndicat d'extrême droite conteste les méthodes de l'Evars, qui imposerait « des visions de l'être humain et des courants de pensée qui laissent entendre qu'être un homme ou une femme sont des constructions sociales et qu'il faut déconstruire les stéréotypes de genre ». Or, selon la porte-parole, « chacun est libre de ses choix : qu'une femme ne veuille pas être scientifique est simplement une question de goût ».

Une affirmation réfutée par l'historienne et chercheuse Fanny Gallot. « Oui, l'être humain est libre de choisir ses loisirs et son métier. Mais cette liberté existe dans une société faite de rapports sociaux structurels. Dans certains domaines tels que l'enseignement et l'aide à domicile, il y a une écrasante majorité de femmes. C'est ce qu'on appelle la division sexuée du travail », analyse-t-elle. Pour la maîtresse de conférences, l'enjeu est d'ouvrir le champ des

Selon la chercheuse Fanny Gallot, le rôle de l'Evars est d'apprendre à un enfant qu'il peut, s'il le souhaite, ne pas se conformer aux normes sociales.

possibles à l'enfant. Le rôle de l'Evars est de lui apprendre qu'il peut, s'il le souhaite, ne pas se conformer aux normes sociales : un garçon peut aimer la danse ou jouer à la dinette par exemple. « Apprendre cela dès l'enfance permet de ne pas répercuter ces clichés une fois adulte, de ne pas insulter autrui car il sortirait de la norme. L'égalité va de pair avec la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (VSS) », précise Fanny Gallot.

Une analyse constatée sur le terrain : « Les cours de récréation sont occupées majoritairement par les garçons, qui, bien souvent, jouent au football. Les filles sont délaissées sur le côté. Partager l'espace équitablement et jouer ensemble sont foncièrement liés à l'égalité entre les genres », constate un enseignant d'école primaire. « Si ces cours n'ont pas lieu, la situation risque de se dégrader. Il y a urgence puisque aujourd'hui, bien que les filles deviennent de plus en plus féministes, les garçons se tournent vers le masculinisme », observe Hélène Bidard, adjointe PCF à la maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes.

CERTAINS PROFESSEURS SE FONT INSULTER ET SUBISSENT DES MENACES PAR COURRIER

La communiste l'assure : l'éducation à la sexualité est importante dans la lutte contre les VSS. Aujourd'hui, la pornographie occupe une place centrale dans la découverte de la sexualité. Selon l'Arcom, 51 % des garçons âgés de 12 et 13 ans en consomment. Sans cours d'éducation sexuelle, sans apprendre les notions de consentement et de respect de son corps et de celui des autres, ces jeunes risquent de reproduire des archétypes patriarcaux :

considérer une femme comme soumise et inférieure qui jouit dans la douleur. 50 % des vidéos comportent des violences physiques contre les femmes, et 97 % des violences verbales, selon le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes. « Il est intolérable de se construire avec la culture du viol », poursuit Hélène Bidard.

Selon Fanny Gallot et son collègue sociologue Simon Massei, si des opposants à l'Evars s'inscrivent « explicitement dans une logique conservatrice voire réactionnaire, d'autres se nourrissent de la désillusion collective éprouvée par de nombreuses familles populaires vis-à-vis de l'institution scolaire ». Ces dernières craignent que l'Evars stigmatise davantage les classes populaires, notamment celles issues de l'immigration. « Elles ont l'impression que l'éducation nationale se perd au travers de polémiques récurrentes sur les mères accompagnatrices voilées ou encore sur l'abaya. Ces parents ont du mal à faire confiance », poursuit la chercheuse. Et lorsqu'un parent inquiet cherche à se renseigner, le ministère concerné renvoie aux documents en ligne de l'Evars. Or, certaines familles ne parlent pas français et ne savent ni lire ni écrire.

« Nous prenons évidemment du temps pour les rassurer, mais ce n'est pas notre rôle principal. Le gouvernement nous délaisse complètement, il ne prend pas ses responsabilités », souligne Nageate Belahcen, présidente de la FCPE 94. « Comme d'habitude, ce sont les professeurs qui casquent. Dans certaines écoles, certains ramassent les pots cassés, se font insulter et subissent des menaces par courrier », poursuit la syndicaliste. « Depuis l'assassinat de Samuel Paty, tout le monde est à cran, témoigne une professeure en lycée. Aujourd'hui, nous sommes forcés de nous censurer, notamment sur les questions liées à la sexualité, par crainte des représailles des parents. » ■

MARGOT BONNÉRY

Qui pourrait expliquer ce qu'est un slip chauffant ? » lance Maëlys à une quinzaine d'élèves en brandissant une photographie. Plusieurs éclats de rire fusent. « C'est pour bloquer le sperme afin qu'il ne tombe pas dans le caleçon ! » s'exclame Walid, fier de lui. Ses camarades s'esclaffent. « Pas vraiment », répond la jeune femme dans un sourire. « Il réchauffe la température des testicules pour rendre impossible la spermatogenèse, c'est-à-dire la production de spermatozoïdes. Vous savez ce que c'est ? » Quelques garçons ricanent...

Ce lundi 17 mars, les élèves de la classe de 4^e 3 du collège Germaine-Tillion de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) ont droit à deux heures d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars), en lieu et place de leur cours de sciences de la vie et de la Terre (SVT). La séance, coordonnée par l'association les Petits Débrouillards, propose aux élèves, séparés en demi-groupes, un premier temps d'échange avec une animatrice. C'est Maëlys qui s'en charge. À 26 ans, elle a déjà animé plusieurs séances d'Evars : « C'est la première fois que j'évoque de façon détaillée les moyens de contraception. Habituellement, je commence par la question du consentement », confie-t-elle.

LE GENRE, LE PLAISIR ET LES RISQUES

La plupart des moyens de contraception actuels sont disposés sur une table : préservatifs interne et externe, stérilet ou encore anneau vaginal. Quand Maëlys présente ce dernier, c'est la stupéfaction parmi les collégiens. « Cela ne risque pas de rester coincé ? » questionne l'un. « Comment on fait si on va aux toilettes ? » s'interroge un autre. « Il n'y a aucun risque. C'est simplement un contraceptif qui permet de libérer

des hormones qui empêchent l'ovulation », précise Maëlys.

Au même moment, l'autre moitié de la classe découvre la « Sexposition ». Organisés en binômes, les collégiens parcourront six ateliers articulés autour de trois thématiques : le genre, le plaisir et les risques. Hannah et Ranine, 13 et 14 ans, s'appliquent à faire correspondre des mots inscrits sur des palettes de bois avec leurs définitions. Objectif : comprendre les différences entre sexe, genre et orientation sexuelle. « Il y a des mots que je connaisais et d'autres pas du tout, notamment "cis-gender" ou "non-binaire" », confie Hannah sous le regard étonné d'une camarade : « Je ne sais pas comment ils ont inventé cela. Pour moi, les hommes vont avec des femmes et

inversement », clame l'adolescente. « Après, ça ne me choque pas. J'accepte qu'il y ait des gens qui n'aient pas la même mentalité que moi », ajoute-t-elle. « L'avantage de la Sexpo, c'est qu'elle met les élèves en autonomie. Nous voulions casser l'organisation classique des séances. Ici, c'est à eux

de venir chercher l'information », explique Hugo Marino, 34 ans, chargé de formation

aux Petits Débrouillards et coconcepteur de la Sexposition. Constat partagé par la professeure de SVT Nassima Balci : « Avec la Sexpo, les élèves mettent les pieds dans le plat. Certaines réponses peuvent changer leur façon de voir les choses. »

Dans l'autre demi-groupe, Maëlys entame la deuxième partie de la séance : « Je vais vous lire une carte qui évoque une situation

dans laquelle vous êtes en couple. Ceux qui ne sont pas d'accord avec le texte se placeront à gauche, les autres à droite. Première situation : "Il ou elle veut contrôler tes sorties et ta façon de t'habiller." Qu'en pensez-vous ? »

La réponse est sans appel : tout le monde part à droite... sauf Mathilde et Rima (1). « Je sais comment m'habiller. Personne ne décide quand je dois sortir ou non », lance la première. « Je ne veux pas que ma femme s'habille n'importe comment. Si elle met une jupe, elle va attirer le regard des hommes », rétorque Mehdi (1). « Hors de question que ma femme mette des tenues provocantes. Je serai très clair là-dessus avant le mariage », renchérit Youssef (1). « Personne ne sort à moitié nue dans la rue, t'as vu ça où ? » lui répond Rima en levant les yeux au ciel. Mathilde interpelle les autres filles : « Vous êtes d'accord avec ça ? Vous allez vous laisser diriger ? » Maëlys intervient : « Si la personne décide de s'habiller en mettant des tenues provocantes, comme vous dites, cela la regarde. Certaines personnes n'ont pas envie d'être contrôlées. »

UN MANQUE DE BUDGET

En aparté elle confie : « C'est parfois difficile d'avoir de la distance face à certaines réponses. J'essaie de partir de mon vécu sans leur imposer un point de vue. L'objectif est de leur montrer qu'il existe d'autres façons d'agir et de penser. » Pour Hugo Marino, « le sexism et l'homophobie sont souvent assez ancrés chez les collégiens. Même si nous n'avons pas la prétention de pouvoir effacer les stéréotypes en deux heures, nous les confrontons à un contre-discours ». Pourtant, bénéficier de telles interventions demeure une chance que tous n'ont pas : « La loi stipule qu'il faut faire trois séances d'Evars par an. Mais aucun établissement n'a le budget pour cela. Si on arrivait à en faire une par an, ce serait déjà bien. » Un problème que l'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'Evars ne résoudra pas. ■

BÉRÉNICE PAUL



Le programme sera mis en place à la rentrée 2025. Ici, une classe élémentaire dans le Territoire de Belfort, le 18 février.

«Se vouloir libre, c'est aussi vouloir les autres libres.» Simone de Beauvoir

L'HOMME DU JOUR



Hamdan Ballal

Après les Oscars, la douche froide. Trois semaines après avoir décroché la statuette du meilleur documentaire à Hollywood pour *No Other Land*, le Palestinien Hamdan Ballal, l'un des quatre coréalisateurs du film, a été sévèrement battu par des colons israéliens à Masafer Yatta, en Cisjordanie occupée, et arrêté par la police le 24 mars avant d'être relâché le lendemain. Selon Yuval Abraham, autre coréalisateur de cette œuvre, Hamdan Ballal souffre de blessures à l'estomac et à la tête. Alors qu'il avait appelé une ambulance à la suite des coups infligés par ses assaillants, des soldats l'en ont sorti pour le placer en détention dans une base militaire, sans lui permettre de s'entretenir avec son avocat. Toujours selon son acolyte israélien Yuval Abraham, Hamdan Ballal y a été menotté et à nouveau frappé par les soldats.

Cet épisode brutal rappelle ceux filmés dans le multiprimé *No Other Land* (meilleur documentaire de la Berlinale, prix du documentaire aux European Film Awards). Pendant cinq ans, les quatre cinéastes (Basel Adra et Rachel Szor en plus des deux cités plus haut) ont documenté le quotidien des habitants de Masafer Yatta, en proie à la violence des colons qui, avec la complicité de l'armée, organisent des raids parfois meurtriers. L'installation séculaire des Palestiniens est remise en cause par Israël après la décision de placer leur village en zone militaire, entraînant de fait, leur expatriation, suivie de démolitions répétées de leurs maisons. Le jour, les tracteurs israéliens les détruisent, expulsant les occupants sans leur laisser le temps de réunir tous leurs biens. La nuit, les Palestiniens s'échinent à reconstruire de nouveaux foyers dans un cruel et éreignant jeu de chat et de la souris. ■

MICHAËL MÉLINARD

L'œil de Gros

FINANCER LE RÉARMEMENT EUROPÉEN



LA BONNE NOUVELLE Mars a abrité les conditions nécessaires à la vie

Ce lundi, la revue PNAS révèle que l'astrochimiste Caroline Freissinet et son équipe ont découvert des molécules organiques de Mars semblables à celles présentes sur Terre. L'oxydation et les rayons cosmiques n'ont donc pas détruit ces molécules vieilles de 3,7 milliards d'années. «En analysant l'échantillon, j'ai remarqué qu'il y avait des anomalies», a déclaré la chercheuse. Les molécules observées sur la planète rouge sont plus grosses que celles trouvées quelques années auparavant. Ces recherches ont été

rendues possibles grâce à SAM, un logiciel capable d'effectuer des analyses précises directement sur Mars en passant par une sorte de petit laboratoire intégré au rover Curiosity, une astromobile de la Nasa présente sur le sol martien depuis 2012. Celui-ci avait déjà permis de déceler des vestiges d'eau. «C'est une immense joie et une grande fierté pour la France d'avoir contribué à cette découverte» aux côtés de chercheurs américains, espagnols et mexicains, se réjouit Caroline Freissinet. ■

MARGOT BONNÉRY

L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Pédocriminalité Près de 1600 victimes de pédocriminalité dans l'Église ont saisi l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr) depuis 2022, selon un rapport dévoilé le 25 mars. Cet organisme avait été créé par l'épiscopat français dans le sillage du rapport de la Ciase en 2021 sur la pédocriminalité dans l'Église.

Justice Les grands-parents du petit Émile – disparu en juillet 2023 et dont une partie du corps a été retrouvée en mars 2024 – et deux de leurs enfants majeurs ont été placés en garde à vue, ce mardi, pour «homicide volontaire» et «recel de cadavre». Le 13 mars dernier, les gendarmes avaient relancé l'enquête et saisi une jardinière disposée à l'entrée d'une chapelle du hameau du Haut-Vernet (Alpes-de-Haute-Provence).



LE BILLET DE MAURICE ULRICH

Mystique

On a beau être rompu à la lecture critique de la presse de droite, on peut encore être surpris. Directrice adjointe du *Figaro*, Laurence de Charette évoque les retraites, «cette religion française». L'appellation «conclave», écrit-elle dans une tribune, utilisée par une assemblée de cardinaux pour élire un pape, «trahit bien toute la sacréité du sujet». Au regret de contredire Mme de Charette, autrice en 2023 d'un livre titré *À la grâce de Dieu*, signalons que conclave, qui désignait jadis une pièce fermée à clé, peut désigner toute forme d'assemblée ou de comité. Mais surtout, dit-elle, «si la retraite est à ce point sacré, c'est que le travail, lui, a été beaucoup discrédité, quand ce n'est pas diabolisé». On pourrait lui suggérer une expérience mystique de femme de ménage dans un grand hôtel quand elle aura 64 ans. Sinon, elle salue «le conservatisme anglo-saxon qui a actuellement le vent en poupe» en raison de «sa capacité à réfléchir les grandes questions politiques en y incluant la dimension spirituelle». Avec Trump et ses apôtres. ■

C'EST UN MONDE

Boulette géante au Pentagone

La question paraît invraisemblable : comment un journaliste s'est-il retrouvé dans le groupe de conversation où circulent les informations les plus brûlantes de la première puissance militaire mondiale ? Invité par mégardé sur la boucle Signal de membres du Pentagone, Jeffrey Goldberg, journaliste pour *The Atlantic*, a notamment reçu le plan détaillé des attaques aériennes menées contre les rebelles houthis au Yémen. «J'en ai pas cru que c'était réel. Jusqu'à ce que les bombes commencent à tomber», écrit-il dans son article. *L'administration Trump m'a accidentellement envoyé ses plans de guerre par texto.* Or, le 15 mars, deux heures après un message annonçant l'attaque, celle-ci a bien lieu. «Nous cherchons à savoir comment un numéro a été ajouté par erreur», a reconnu le porte-parole du Conseil de sécurité nationale Brian Hughes.



L'acteur et son avocat (à droite), au sortir de la salle d'audience, mardi 25 mars.
DIMITAR DILKOFF / AFP

Depardieu se pose en victime de la « terreur » #MeToo

PROCÈS Au tribunal judiciaire de Paris, le comédien de 76 ans a nié l'agression sexuelle dénoncée par Amélie K., décoratrice sur le tournage du film *les Volets verts*, en 2021. Mais a reconnu pour la première fois un contact physique avec la plaignante.

Grosse journée, ce mardi, au tribunal judiciaire de Paris. Alors qu'a débuté le réquisitoire au procès du financement libyen présumé de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, les caméras avaient choisi de converger vers une autre salle, celle où Gérard Depardieu doit répondre d'accusations d'agression sexuelle, portées par deux femmes, sur le tournage du film *les Volets verts*, en 2021. Après une audience reportée en octobre 2024, puis une première journée, lundi, pendant laquelle la défense de l'acteur a tenté de plaider la nullité de la procédure, puis demandé un complément d'information, le procès est enfin entré dans le vif du sujet, ce mardi.

Chemise et veste noires, le comédien a tenté de s'expliquer, assis sur un cube recouvert d'un tissu bariolé, celui-là même sur lequel il avait l'habitude de patienter, sur les tournages, dans l'attente de la prochaine prise. « *J'ai des déclarations à faire. Ça prendra un peu de temps, parce que c'est très émotionnant (sic).* J'ai entendu un tas de mots qui font du mal à l'hyperémotif (que je suis) », lance-t-il d'abord, rappelant qu'il avait déjà été mis en cause par la presse américaine, dans les années 1970, et accusé de « viols », piégé

selon lui par un journaliste de *Time Magazine* et sa mauvaise maîtrise de l'anglais.

Sur les bancs, derrière Gérard Depardieu et les nombreux collaborateurs de son conseil M^e Assous, plusieurs proches ont pris place, comme sa fille Roxane, qu'il a eue avec Karine Silla, également présente, le mari de cette dernière, le comédien Vincent Perez, ou encore le romancier David Foenkinos. Qu'a pensé ce petit aréopage de la nouvelle version donnée par l'accusé ? Difficile à dire...

Alors qu'il avait toujours nié, y compris en garde à vue, tout « *contact physique* » avec Amélie K., la décoratrice du film, Gérard Depardieu a cette fois admis devant les magistrats l'avoir « *attrapé par les hanches, comme j'attrape cette barre* ». Rien de « *sexuel* » dans ce geste, selon lui, simplement la nécessité de s'accrocher à quelqu'un pour ne pas tomber. « *Vous contestez donc les faits ?* » lui demande le président Donard. « *Je ne vois pas pourquoi j'irais peloter une femme alors qu'il fait chaud, qu'on est vendredi soir...,* » répond le comédien. Il paraît qu'il y a des frotteurs dans le métro. Moi, je ne suis pas un frotteur. Il y a des tas de vices que je ne connais pas. »

Si Amélie K. a été « *choquée* » par la scène, c'est, selon le nouveau scénario avancé par l'accusé, parce qu'il lui a

passé un « savon », lui reprochant notamment les lits trop bas d'un décor. « Je lui ai dit qu'elle ne serait même pas capable de tenir une brocante. Voilà, c'était un peu violent, je la mettais en doute professionnellement. Mais je n'allais pas m'amuser, à 76 ans, à 150 kilos, à lui mettre des mains aux fesses. Je ne suis pas Émile Louis ! » poursuit l'accusé, provoquant des murmures de réprobation.

« IL M'A MALAXÉE DEVANT, DERrière »

Ce scénario du « savon professionnel » est totalement contredit par la victime présumée, Amélie K., 54 ans. À la barre, cette femme élégante se dit « surprise par cette nouvelle version ». « Des reproches, on peut en avoir, mais sur ce film, je n'ai eu que des compliments pour les décors », assure-t-elle. Invitée par le président à revenir sur les faits, elle raconte de premiers échanges, autour d'un tableau, qui prennent très vite une connotation sexuelle. « Moi je sais faire jouir les femmes sans les toucher », lui lance le comédien. « Que voulez-vous que je réponde à ça ? J'ai essayé de l'éviter au maximum. » En vain. Sur le départ, Amélie est hélée avec insistance par l'acteur.

« Je n'ai pas osé lui passer devant sans m'arrêter, raconte la plaignante. Alors, il a refermé ses jambes sur moi, m'a attrapée, a mis ses mains sur mes hanches, m'a malaxée devant, derrière, autour. Je me rends compte qu'il a vachement de force. Et il me dit, avec ses yeux rougis, tout énervé, excité : "Viens toucher mon gros parasol, je vais te le foutre dans la chatte." Je n'avais jamais entendu une chose pareille. On dit que j'invente, mais comment j'aurais pu inventer un truc pareil ! »

Affabulatrice, Amélie K.? L'accusé se gardera pendant toute l'audience de l'attaquer frontalement. S'il se trouve sur le banc des prévenus, c'est à cause de l'action d'un « journal dont (il ne citera) pas le nom » (Mediapart) et d'un « mouvement » qui « va devenir une terreur », #MeToo. « Ça fait trois ans que je ne travaille plus, constate l'acteur. Et à chaque fois que j'essaie de chanter (le répertoire de Barbara - NDLR), j'ai une vingtaine de folles qui viennent brandir des pancartes "Depardieu violier" pour m'en empêcher. » Ne plus tourner, le comédien ne semble pas le regretter - « le cinéma m'ennuie ». Mais les concerts lui manquent. « Je suis plus à l'aise dans les chansons de Barbara que dans la société actuelle. Je pense que mon temps est fini », lâche Gérard Depardieu. Son moment d'audience le plus convaincant.

Mercredi, celle-ci reprendra avec les faits dénoncés par l'autre plaignante, Sarah, et l'audition des témoins. ■

ALEXANDRE FACHE

André Chassaigne, dernière banderille sociale avant de partir

ASSEMBLÉE NATIONALE Le président du groupe GDR et député communiste du Puy-de-Dôme a reçu un vibrant hommage, mardi. Une ultime occasion de dénoncer dans l'Hémicycle les « coups de force » du gouvernement.

C'était la toute dernière fois. André Chassaigne, député PCF du Puy-de-Dôme pendant vingt-trois ans, a effectué son ultime intervention au sein de l'Assemblée nationale. Loin de se contenter d'un dernier tour d'honneur ou de dérouler les remerciements convenus aux « chers collègues », celui qui s'apprête à retrouver le poste d'adjoint au maire de Saint-Amant-Roche-Savine, commune dont il fut le premier édile, entre 1983 et 2010, s'est montré offensif.

Dans la droite ligne de ses combats pour un Parlement au centre de la vie politique française et des mesures sociales fortes, le président du groupe GDR a dénoncé le « coup de force permanent » du gouvernement. « Coup de force contre l'opinion majoritaire des Français, contre la représentation syndicale, contre le Parlement, a-t-il listé. Vous-même, monsieur le premier ministre, n'avez-vous pas délibérément trompé les Français en organisant un conclave de façade, alimentant de faux espoirs chez ceux qui souffrent déjà de la réforme des retraites ? »

Selon le parlementaire communiste, François Bayrou, par sa

« méthode » et son « programme », « s'aligne dangereusement sur l'agenda de l'extrême droite alors que nous avons plus que jamais besoin d'une nation unie au service de la cohésion et de la paix ». Et d'avertir : « Nous sommes à un point de bascule. Je vous appelle donc solennellement à un sursaut. Oserais-je même dire à un coup de force. Mais à un coup de force démocratique ! » En réponse, le premier ministre a tenté de « rassurer » André Chassaigne. « La démocratie politique et sociale est vitale. Pour défendre les intérêts de nos concitoyens, il faut que chacun soit à son poste de combat », a-t-il rétorqué sans être plus précis.

« UNE VISION PRÉCIEUSE »

Le chef du gouvernement a été plus disert pour rendre hommage au député, lui exprimant sa « gratitude ». « Vous avez été pendant des décennies un visage qui portait l'honneur de notre Parlement, et de la démocratie et de la République », a-t-il fait savoir, saluant une « personnalité profondément enracinée dans le sol de notre pays, portant une vision précieuse de la province et de l'Auvergne ». ■

Un peu plus tôt, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël

Braun-Pivet, y était également allée de son hommage. Saluant un « parcours exceptionnel au service des Français » et citant l'ensemble de ses mandats (conseiller général, maire, conseiller régional et député), celle-ci a rappelé l'adoption des « deux lois dites Chassaigne en 2020 et 2021 visant à valoriser le montant des pensions agricoles ». Une preuve, selon elle, de « force de persuasion sur tous les bancs ». ■

« Avec vous s'éloigne une grande figure de l'Assemblée nationale dont la voix résonnera encore longtemps dans l'Hémicycle. Au nom de tous les Français, je voudrais vous adresser nos plus vifs remerciements pour votre engagement pour notre pays. » Debout, l'Assemblée nationale a ensuite longuement ovationné le président Chassaigne. Des applaudissements interrompus par le principal intéressé par un trait d'humour plein de malice en référence à son duel perdu face à Yaël Braun-Pivet, au mois de juillet 2024, pour la présidence de l'Assemblée : « Madame la présidente, je me dis que si l'élection au perchoir s'était faite à l'applaudimètre, peut-être que j'aurais eu de la chance ! » ■

ANTHONY CORTES

Récemment, l'éducation nationale a annulé sa commande d'une bande dessinée de la *Belle et la Bête*, dans sa version modernisée par le dessinateur Jul. La ministre Élisabeth Borne a indiqué que l'œuvre ne se serait finalement pas adaptée. L'occasion de se questionner sur la raison de cet acharnement collectif à refuser toute critique qui s'élèverait contre les contes.

On le sait, les contes de fées s'achèvent invariably par : « Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants. » Une conclusion censée être idyllique et effacer toutes les violences subies, à l'image de la Belle qui finit par sauver et épouser celui qui l'a séquestrée. Le message à peine voilé adressé aux femmes est limpide : au nom de l'amour et de la destinée, sauvez l'homme qui vous a agressée, épousez-le et procréez ! Voilà la formule magique qui transforme la Belle au bois dormant dans la version de Giambattista Basile (1634), violée pendant son sommeil et donnant naissance à des jumeaux sans même s'éveiller.

**LA CHRONIQUE
FÉMINISTE DE
VIOLAINE
DE FILIPPIS-ABATE**
AVOCATE



On sauve les contes, pas les femmes

la Belle au bois dormant dans la version de Giambattista Basile (1634), violée pendant son sommeil et donnant naissance à des jumeaux sans même s'éveiller. **La mécanique est implacable : si tout se conclut conformément aux attentes sociétales** – le prince et des enfants –, alors la souffrance de la princesse est niée, invalidée, effacée. N'est-ce pas là une parfaite métaphore de notre

traitement sociétal des violences sexistes ? Dans la réalité, contrairement aux contes, la Belle au bois dormant de Basile ne vivrait pas une fin romantique mais émergerait d'une dissociation traumatique – ce mécanisme de défense qui s'active face à l'insupportable. En ouvrant les yeux, nulle trace de lutte, nul monstre identifiable. Juste le traumatisme, invisible mais omniprésent, qui l'habiterait tel un fantôme. Condamnée à se réveiller toute sa vie en sursaut, respiration saccadée, son corps en alerte permanente, tandis qu'à ses côtés dormirait l'homme qui a provoqué ce vertige lancinant qui lui torture les entrailles. **C'est ce que met en lumière le neurologue Laurent Vercueil, qui associe** l'état de la princesse à la sidération : « L'impossibilité de reprendre conscience de son corps, (...) la perte de contrôle, c'est vraiment un point crucial des problèmes post-traumatiques. » Alors, quand l'éducation nationale refuse des adaptations contemporaines tout en perpétuant les versions originales, elle révèle une hypocrisie flagrante et participe à faire perdurer la culture du viol. Remettre en question ces récits est un geste nécessaire pour une éducation véritablement émancipatrice. ■



Kamel et Djohar Daoud, les parents de Chahinez, au premier jour du procès de Mounir Boutaa, le 24 mars, à Bordeaux. UGOAMEZ/SIPA

La défense victimaire de l'assassin de Chahinez Daoud

JUSTICE Mounir Boutaa comparaît pour assassinat après avoir brûlé vive son ex-épouse en 2021. L'homme se dit pourtant « victime » d'un complot orchestré par la défunte et se décrit comme un « gentleman ».

Bordeaux (Gironde), envoyée spéciale.

« **M**afemme a commencé à lancer son plan diabolique », prétend avec aplomb Mounir Boutaa. Comprenez : il est la victime.

Lui qui a saisi une carabine pour tirer dans les deux cuisses de son ex-épouse, Chahinez Daoud, et l'a aspergée de liquide inflammable avant de la brûler vive, le 4 mai 2021. L'auteur de ce féminicide a traqué la jeune femme des semaines durant dans un fourgon aménagé de façon qu'il puisse l'observer sans qu'elle le sache. Quatre ans après, Mounir Boutaa, père du troisième enfant de la victime, comparaît

cette semaine pour assassinat devant la cour d'assises de la Gironde.

Sa première prise de parole du procès, l'homme de 48 ans la dédie au complot dont il se croit la cible. Dans un geste brusque, il se lève d'un trait et déroule : « Des professionnels, venus d'Algérie », qui « n'en sont pas à leur premier coup » auraient fomenté cette cabale à son égard. Son ex-compagne, Chahinez Daoud, aurait également cherché à « l'empoisonner » en plus de lui avoir été infidèle, dit-il. À aucun instant, Mounir Boutaa n'avance la moindre preuve de ses allégations, possiblement liées à son « comportement paranoïaque », analysé par l'enquêtrice comportementale. L'experte y voit également un individu « marqué par la méfiance », avec des « traits narcissiques » et un « sentiment de persécution extensible ».

Dans le box des accusés, Mounir Boutaa se sent martyrisé par la justice, coupable de « l'avoir fait entrer en prison, (alors qu'il était) strictement innocent », une première fois, le 25 juin 2020. Il a l'aisance posturale et discursive d'un homme accoutumé aux tribunaux : une condamnation de dix-huit mois de prison pour « violences volontaires par conjoint » a déjà été prononcée à son encontre.

CE SERAIT ELLE, LA « MENTEUSE »

« Je ne l'ai jamais frappée », se défend-il mollement, alors qu'il a menacé avec un couteau et étranglé Chahinez Daoud, jusqu'à écraser son larynx. Malgré les preuves accablantes de sa violence, ce serait elle la « menteuse » et lui quelqu'un « qui ne ment jamais », insiste-t-il devant la cour. Sans jamais sourciller ou douter de ses envolées complotistes.

Dans sa propre bouche, Mounir Boutaa se dépeint comme un homme « très gentil », « un gentleman » doté d'une générosité héritée de son père. Dans les faits, la violence émaille son casier judiciaire et son passage en prison – où il a mis le feu à sa cellule et s'est battu avec plusieurs co-détenus. Sa première femme, d'avec qui il a divorcé en 2015, Séverine S., témoigne aussi de plusieurs épisodes de violence et de comportements agressifs de sa part, sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants. L'inversion des faits est poussée à son paroxysme lorsque, grand prince, Mounir Boutaa semble lui pardonner : « Ma femme a dit beaucoup de bêtises, mais ce n'est pas grave, je ne lui en veux pas. »

« Diabolique » est un terme qu'il répète à l'envi pour décrire Chahinez, niant tout acte de violence à son encontre.

Cet ouvrier maçon est bien moins loquace lorsqu'il parle de sa seconde épouse. « Diabolique » est un terme qu'il répète à l'envi pour décrire Chahinez Daoud, niant tout acte de violence à son encontre. Pourtant, le voisinage de la défunte atteste d'hématomes sur son visage, de cris et d'un ex-conjoint qui ne l'autorisait pas à travailler. Lorsque la présidente de la cour d'assises de la Gironde, Marie-Noëlle Billaud, l'interroge sur sa violence, Mounir Boutaa se défile à nouveau : « (Je l'ai été) une fois, je le regrette. Je vous raconterai à l'occasion. Des gens que j'ai aidés. Ce sont eux qui m'ont trahi, qui m'écrasent aujourd'hui. » Son buste fait face à la cour, sans que jamais un regard ne soit lancé aux parties civiles, les réelles victimes, parmi lesquelles les parents de Chahinez, qui siègent avec peine. Les yeux humides, ils s'éclipsent au moment du visionnage des photographies du corps calciné de leur fille tandis que Mounir Boutaa s'agit, nerveux.

D'autres éléments, dont des vidéos retrouvées dans son téléphone, défilent à l'écran. Elles le montrent tantôt en train de sortir du fourgon, quelques instants avant l'assassinat de son ex-femme, tantôt en train de tenir un fusil et de filmer la maison en feu de Chahinez Daoud, criant en arabe : « Voilà mes frères, celle qui ne remercie pas le Seigneur. » Malgré les balles tirées et la mise à feu d'un corps, l'accusé déclare : « Je ne voulais pas lui faire du mal, je ne voulais pas la tuer, sinon je m'y serais pris autrement. » Et puis, il serait, de toute façon, la cible d'un « complot ». Mounir Boutaa inverse les rôles, sans cesse, atteignant un niveau de déni rarement vu, quand bien même de nombreux hommes ayant frappé ou assassiné leur compagne ou ex-compagne tentent de se présenter en victimes, expliquant avoir été « poussé à bout ». Le procès de ce féminicide emblématique sera peut-être aussi celui de cette rhétorique sexiste. ■

LÉA PETIT SCALOGNA

La Défenseure des droits s'alarme de « l'ampleur des discriminations »

ÉGALITÉ Dans son rapport annuel publié mardi, Claire Hédon alerte sur la hausse des stigmatisations, liées à l'origine, la religion, le handicap. Elle s'inquiète aussi des conséquences de la dématérialisation des services publics.

Encore une fois, le rapport annuel de la Défenseure des droits (DDD), publié ce mardi, dresse un constat préoccupant sur l'état des droits fondamentaux en France. « *Dans un moment troublé, je suis inquiète de la fragilisation des droits et des libertés* », résume Claire Hédon.

L'an dernier, l'organisme a reçu plus de 225 000 sollicitations, 140 996 réclamations et demandes d'informations, 84 196 appels aux plateformes téléphoniques. Au total, 53 437 médiations ont abouti à un règlement à l'amiable et 216 décisions ont été rendues. Principal motif d'inquiétude : l'augmentation des discriminations. Dans ce rapport, Claire Hédon « *alerte en particulier sur l'ampleur et l'augmentation des discriminations en France, confirmées par de nombreuses études* », notamment envers les minorités ethniques, les personnes en situation de handicap et les musulmans. Selon une étude européenne, 34 % des personnes noires en France déclarent en avoir été victimes, contre 24 % en 2016. La situation est similaire pour les personnes musulmanes : 47 % disent avoir subi des discriminations en Europe, contre 39 % en 2016. Fait nouveau, l'origine et la religion tendent à se confondre comme critères.

Si ces actes augmentent, les réclamations auprès du Défenseur des droits ont pourtant chuté de 15 % en 2024. Un paradoxe qui s'explique par un « *non-recours massif* » dû à la complexité des démarches, la peur des

représailles, la méconnaissance des droits ou un profond découragement. « *Ce que j'observe, c'est une forme de résignation. Les personnes ne croient plus en la force des institutions, elles n'osent même plus faire un recours* », déplore Claire Hédon. Elle regrette aussi un « *essoufflement des politiques publiques* », limitées à des actions ponctuelles et sectorielles. Pourtant, ces discriminations ont des conséquences graves : perte d'emploi, difficultés d'accès au logement, stigmatisation dans les services publics.

L'accès aux services publics devient un parcours du combattant pour les plus précaires. La fermeture des guichets physiques et l'absence d'accompagnement pénalisent particulièrement les personnes âgées et les étrangers. En 2024, plus d'un tiers des réclamations concernaient ces derniers, souvent confrontés à des blocages administratifs pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour via la plateforme Anef.

Cette numérisation pousse des personnes en situation régulière vers l'irrégularité, les privant de droits essentiels comme l'accès à l'emploi ou aux prestations sociales. « *La dématérialisation ne doit pas signifier la déshumanisation* », insiste Claire Hédon. Beaucoup se retrouvent privés de droits faute d'accompagnement ou d'alternatives aux démarches en ligne. Le rapport souligne aussi l'isolement des personnes incapables d'accéder aux services numériques, renforçant les inégalités sociales.

Comme les années précédentes, la déontologie des forces de sécurité reste un sujet majeur pour la Défenseure des droits. En 2024, 2 434 réclamations ont



« *Les personnes ne croient plus en la force des institutions, elles n'osent même plus faire un recours* », déplore Claire Hédon. VALENTIN FAIVRE / HANS LUCAS / AFP

été enregistrées, principalement pour violences, contrôles d'identité discriminatoires et refus de plainte. La confiance des citoyens envers la police reste fragile.

L'IA POINTÉE DU DOIGT

Mais cette année, le rapport s'intéresse aussi aux impacts du changement climatique sur les droits fondamentaux. Les populations les plus vulnérables, notamment les enfants des quartiers prioritaires et des campements précaires, subissent de plein fouet les effets de la pollution et des canicules. L'essor de l'intelligence artificielle dans les services publics est également pointé du doigt. La Défenseure des droits met en garde contre les biais algorithmiques qui risquent de renforcer les discriminations, notamment dans les décisions administratives. Elle réclame davantage de transparence et un encadrement strict des

outils numériques. Face à ces constats, la Défenseure des droits formule plusieurs recommandations : améliorer l'information des victimes pour encourager les signalements, garantir le maintien de guichets physiques pour les démarches administratives, encadrer strictement l'usage des algorithmes et renforcer la formation des agents publics sur les enjeux de discrimination et d'accès aux droits.

Ce rapport constitue un signal d'alarme pour les pouvoirs publics et la société civile. Il met en évidence des inégalités persistantes et appelle à une mobilisation collective. « *La lutte contre les discriminations doit être une priorité, car il s'agit de garantir à chacun le droit de vivre dans la dignité* », rappelle Claire Hédon. Derrière ces chiffres, c'est la promesse républicaine d'égalité qui vacille. ■

CLARA-AMEL MORAL

Fabien Roussel et Antoine Armand s'affrontent sur les services publics

Le débat est courtois. Des constats fondamentaux sont partagés. Mais le fossé reste béant concernant les solutions. D'un côté, Fabien Roussel, secrétaire national du PCF. De l'autre, Antoine Armand, ancien ministre de l'Économie du gouvernement Barnier. Tous deux se sont affrontés sur la question des services publics et des moyens à leur allouer, ce lundi, place du Colonel-Fabien, à Paris. Deux points les ont mis d'accord : « Les services publics sont un ciment social » et constitutifs de « notre identité nationale », observe Antoine Armand, qui souligne que si les services publics sont forts, « c'est par notre force collective, et donc de travail ». L'ancien locataire de Bercy dit même partager le « sentiment de dégradation et de malaise » ressenti tant par la population que par les agents du service public eux-mêmes. Parce que la « qualité du service rendu s'est dégradée » pour les usagers. Tout comme les « conditions de travail » pour les fonctionnaires et agents dont le « niveau de vie décroche depuis au moins les années 1980 ». Afin de redresser cette situation, il ne faut « pas s'interdire de penser aux impôts », parce que « le travail est plus taxé, plus chargé que les dividendes ou la succession », et qu'il « est difficile de s'en contenter », observe le communiste... Pendant un temps, on se pince, on voudrait presque croire qu'un membre de la majorité présidentielle et ancien ministre de l'Économie commencerait à bouger sur l'orthodoxie libérale pratiquée par ses collègues de « l'extrême centre ».

LA DOXA LIBÉRALE RESSORT

Mais c'est peine perdue. Très vite, des divergences radicales se font jour entre les deux débatteurs. « Les services publics fonctionnent avec le budget de l'État », lui rappelle Fabien Roussel. « C'est de la dépense publique. On nous répète qu'il faut la baisser. En réalité, elle baisse déjà beaucoup pour nos services publics, mais pour les entreprises elle ne fait qu'augmenter. On doit inverser la donne », lance le communiste, qui propose de financer « par un impôt juste les



DÉBAT Le secrétaire national du PCF a échangé, à Paris, avec l'ancien ministre macroniste de l'Économie. Passé le constat partagé d'un service dégradé, les divergences demeurent radicales concernant les moyens à investir.

besoins du pays », et appelle à un « investissement public massif ». Il compte lever ces fonds avec « les moyens des banques, de la création monétaire. Ces investissements à faire sont tellement conséquents qu'on ne les fera pas seulement en disant aux Français vous paierez avec vos impôts ». C'est une

ligne rouge qu'Antoine Armand ne franchit pas. « Quand on a 3 300 milliards d'euros de dettes, dire qu'il suffit d'utiliser l'argent de la BCE, c'est interdit par les traités européens » rétorque-t-il. La doxa libérale ressort. « Augmenter les impôts sur les entreprises conduira à moins d'industrie et à

moins d'emplois, répète Antoine Armand. Quand vous augmentez les cotisations sociales vous détruissez de l'emploi. Sauf si l'État fixe les salaires et qu'on interdit les licenciements... Mais je ne connais pas un seul exemple au monde où on a créé de la richesse avec cette méthode. » Peu à peu, l'ancien ministre macroniste barre toute alternative à la politique menée. Tout juste propose-t-il de « diminuer certaines fonctions de l'État qui ne sont pas essentielles », ou aux professeurs de l'éducation nationale de pouvoir faire des heures supplémentaires s'ils le souhaitent, pour arrondir leur fin de mois et améliorer le service rendu... « Travailler plus pour gagner plus, on a déjà essayé », lui renvoie alors Fabien Roussel.

L'INACTION DE L'EXÉCUTIF

Car, pour le dirigeant communiste, « la dette et les traités européens ont enfermé l'Europe dans une doctrine économique et monétaire terrifiante ». Des règles qui ont toutefois pu exploser lors de la crise sanitaire. Ou encore aujourd'hui avec le conflit en Ukraine. Pourquoi ne pas faire de même pour les services publics ? Pour le social et l'écologie ? « Pour la guerre on va emprunter en commun », insiste Fabien Roussel, qui moque l'inaction de l'exécutif face aux mesures douanières décidées par l'administration Trump : « Vous croyez qu'on va répondre aux États-Unis en taxant les Harley Davidson et le bourbon ? Sortons le bazooka monétaire ! »

Antoine Armand use alors d'un argument rhétorique classique de l'extrême centre. « Ce qui me frappe, ce qui me choque le plus, c'est tout ce que cela entraîne de volonté d'insurrection même pacifique », lance-t-il, avant de s'en sortir par une boutade : « J'ai l'impression que vous nous dites qu'on est soit très vendus, soit très cons », déclenchant quelques rires dans la salle. Les communistes avaient passé cette journée au siège de leur parti à plancher sur la situation et les perspectives des services publics, essentiels au quotidien et véritable patrimoine commun des Français, quels que soient leurs moyens. Antoine Armand y est arrivé en fin de journée pour y répéter une doctrine figée. ■

DIEGO CHAVET

Rennes (Ille-et-Vilaine),
correspondance particulière.

«Annie Genevard, ta réforme de crevard onn'en veut pas!» Au matin de ce mardi 25 mars, le mégaphone est de sortie et doit faire siffler les oreilles de la ministre de l'Agriculture, loin là-bas, rue de Varenne, dans le 7^e arrondissement de la capitale. Quelques véhicules et une poignée d'enseignants bloquent l'entrée du lycée Théodore-Monod, au Rheu, à deux pas de Rennes (Ille-et-Vilaine). Un établissement mixte où les filières générales côtoient celles du secteur agricole. On y devient agriculteur, mais pas que. De nombreux élèves y étudient aussi l'aménagement paysager ou la gestion de l'eau.

Mais leurs conditions d'apprentissage risquent fort de se dégrader à la rentrée. L'actuelle ministre de l'Agriculture – nommée dans le gouvernement Barnier, puis reconduite sous Bayrou – fait en tout cas l'objet de vives critiques, ici et ailleurs en France. Depuis quelques semaines, plusieurs syndicats enseignants se mobilisent contre la réforme annoncée dans le cadre de la loi de finances. Les lycées agricoles publics devront faire face à la rentrée 2025 à un regroupement de filières et à la suppression d'heures de cours. Ce qui ne devrait pas manquer de mener à une réduction des effectifs. À Rennes, Théodore-Monod ne fait pas exception : deux postes se retrouvent dans la balance.

UNE BATAILLE IDÉOLOGIQUE

Yoann Vignier est secrétaire national du Snetap-FSU, l'un des principaux syndicats concernés. Lui parle carrément de «plan social» et évoque 45 postes équivalents temps plein, sur tout le territoire. Le nombre pourrait paraître anecdotique, mais il impliquerait malgré tout une dégradation majeure des conditions d'enseignement puisque, selon les syndicats, cela équivaudrait proportionnellement à... 5 000 postes dans l'éducation nationale. Pour ce professeur d'histoire-géographie basé à Laval, il s'agit donc de « dénoncer des suppressions qui sont en inadéquation avec la loi d'avenir de l'agriculture, qui vient d'être votée et qui prévoit justement de donner une priorité au renouvellement des générations d'agriculteurs ».

Pour les représentants de l'Élan commun – l'intersyndicale de l'enseignement agricole -, il est urgent d'entamer un dialogue et des négociations avec les services de l'État. Ce qui aurait dû avoir lieu il y a déjà plusieurs mois. D'où leur présence mardi après-midi devant la Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

«annie Genevard, ta réforme de crevard onn'en veut pas!» Au matin de ce mardi 25 mars, le mégaphone est de sortie et doit faire siffler les oreilles

La révolte des lycées agricoles

ÉDUCATION Contre les coupes budgétaires qui menacent d'affaiblir encore l'enseignement agricole public, les syndicats ont mené plusieurs actions fortes à travers la France.



Le 25 mars, à Rennes. Yoann Vignier, secrétaire national du Snetap-FSU, pendant la manifestation de plusieurs syndicats des lycées agricoles publics contre la réforme du gouvernement. JULIEN MARSAUT

de Bretagne. L'objectif ? Mettre la pression sur les services du ministère, quitte à devoir occuper les lieux et se faire déloger par les forces de l'ordre, car « pour l'instant, on est dans un dialogue de sourds », estime Yoann Vignier. Même crispation en Corse, où la mobilisation syndicale a conduit le préfet à interdire une manifestation, destinée à bloquer le port d'Ajaccio.

Pour Sébastien Hue, ancien pompier devenu professeur d'éducation physique et sportive au lycée Théodore-Monod, l'heure est « à la grande déprime. La posture du ministère est incompréhensible. Et ces suppressions de postes passent presque inaperçues car cela n'implique pas forcément des fermetures de classes. Mais on

vase retrouver à 30, 35 élèves. Et les premiers pénalisés, ce sont eux ».

D'où la présence, ce jour-là, de collègues venus en renfort des Pays de la Loire ou de Normandie, pour donner de la force à la mobilisation. Des revendications difficiles à faire entendre au niveau national, tant du côté de la presse que des élus. « L'enseignement agricole équivaut à une petite académie », explique Yoann Vignier. En comptant les apprentis, cela représente environ 200 000 personnes en formation en France. Et ce qui est dommageable c'est que, mis à part la Confédération paysanne, on n'a pas eu de soutien des autres organisations professionnelles. » Apparemment, le renouvellement des générations, avec plus d'un tiers des exploitants qui vont partir en retraite d'ici dix ans, ne préoccupe pas tout le monde... ■

REPORTAGE

Outre la défense des conditions d'enseignement, il s'agit aussi d'une bataille idéologique. Pour Corinne Fablet, enseignante en économie au lycée et élue SUD Rural Territoires, l'enseignement public permet de montrer qu'une alternative est possible face à l'hégémonie de l'agriculture intensive : « Notre but est que les différents modèles agricoles puissent coexister, de permettre aux professionnels de l'agriculture de participer au développement de leur territoire, à la transition écologique et sociale. Il y a un réel paradoxe à vouloir réduire les dépenses dans des activités aussi essentielles que celles-ci. » En Bretagne, seuls huit établissements agricoles dépendent de l'enseignement public, dans une région qui compte une soixantaine de structures dédiées. Une goutte d'eau. ■

JULIEN MARSAUT

Il y a un réel paradoxe à vouloir réduire les dépenses dans des activités aussi essentielles que celles-ci. »

CORINNE FABLET, ENSEIGNANTE ET ÉLUE SUD RURAL TERRITOIRES



LE SOUTIEN DE BINET

À Arles, Sophie Binet a dénoncé le projet de partage de la bourse du travail, entre les syndicats et l'office de tourisme, par la municipalité centriste. « C'est nous qui l'avons construite et c'est un lieu capital pour les droits des salariés », s'indigne-t-elle.

SNCF : PRÉAVIS EN AVRIL ET MAI

SUD Rail a déposé un préavis de grève du 17 avril au 2 juin, à la demande du collectif national des contrôleurs, qui réclame des hausses de salaires de 100 euros. Le préavis couvre le chassé-croisé du 19 au 20 avril (zones A, B, C), mais aussi les ponts de mai.

GRÈVE À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les salariés de la banque ont répondu à l'appel de l'intersyndicale, mardi, en manifestant devant le siège de la Défense pour protester contre l'échec des négociations sur les salaires et contre les conséquences de la fusion avec le Crédit du Nord.

« Les cadeaux de Macron ont creusé la dette »

BUDGET En dix ans, les baisses de prélèvements ont plombé les finances publiques de 454 milliards d'euros. Sans cela, la dette pèserait 93,8 % du PIB, et non 109 % comme aujourd'hui, a calculé **Vincent Drezet**, porte-parole d'Attac.

Quoi qu'en dise le premier ministre François Bayrou, le niveau de dépense publique est resté, depuis 2008, globalement stable, pandémie exceptée. La hausse de la dette s'explique donc pour beaucoup par la baisse des recettes. Sauf qu'aucune étude depuis 2014 n'a chiffré la question. Jusqu'à ce qu'Attac et le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes s'en saisissent et révèlent à *l'Humanité* leurs conclusions.

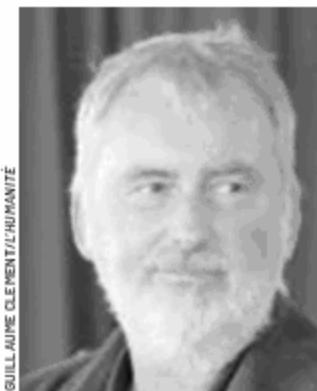
Que représentent les baisses d'impôts dans le poids de la dette ?

Depuis dix ans, entre 2014 et 2023, le coût net des baisses d'impôts est de 454 milliards d'euros. Coût net, car nous avons pris en compte les quelques hausses d'impôts comme la taxe sur les services numériques, mais aussi modéré le manque à gagner des baisses de cotisations par rapport à l'impôt sur les sociétés, qui aurait été moins élevé sans ces abattements. Nous nous sommes aussi appuyés sur des études officielles, comme celles de France Stratégie, pour intégrer dans nos estimations les potentiels effets positifs de ces mesures,

ENTRETIEN



et ainsi être le plus objectifs possible. Si nous avons fait les calculs depuis dix ans, nous les avons aussi reproduits depuis 2018, après l'arrivée au pouvoir de Macron. Avec 308,62 milliards d'euros, les baisses d'impôts qu'il a ordonnées comptent pour près de 35 % de la hausse de la dette, alors qu'il y a eu la pandémie ! Sans les mesures fiscales prises depuis 2014, la dette représenterait 93,8 % du PIB, et sans celles de l'ère Macron, 99 %, au lieu des 109 % aujourd'hui.



VINCENT DREZET
Porte-parole d'Attac et coauteur du rapport « La dette de l'injustice fiscale »

34 milliards, la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en baisse de cotisations (105 milliards), la baisse de l'impôt sur les sociétés sur les grandes entreprises (44 milliards)... Je ne vais pas toutes les citer mais, en tout cas, la dette est creusée par un système fiscal injuste et déséquilibré.

On savait que les aides aux entreprises étaient le premier poste de dépense de l'État, là on mesure à quel point elles creusent la dette. Comment expliquer que ces arguments soient si absents du débat public ?

Depuis quarante ans, les libéraux répètent que pour créer de l'emploi, il faut baisser les « charges ». Le libéral Helmut Schmidt affirmait que les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain. Et nos gouvernements successifs restent fidèles à ce dogme. Pourtant, on se rend compte que les profits d'aujourd'hui sont plutôt les dividendes de demain et les inégalités d'après-demain. Et s'il y a très peu



26 mars Rassemblement devant le commissariat de Nanterre (Hauts-de-Seine) en soutien au secrétaire général de la CGT commerce après une plainte

à son encontre déposée par Metro (lire page 24).

26 mars Les assises de la santé et de la sécurité des travailleurs se tiendront à la bourse du travail de Paris.

27 mars Manifestation à Paris, à 14 heures (départ au métro Gambetta), des salariés du nettoyage des finances publiques, en grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

d'évaluations de ces dispositifs, c'est tout aussi idéologique. Ils sont de moins en moins mesurés dans les projets de loi de finances, quand ils ne sont pas carrément absents, comme la niche fiscale Copé sur les plus-values. Résultat, des aides comme le crédit impôt recherche peuvent être facilement fraudées ou ne sont en tout cas pas maîtrisées. On ne l'a pas pris en compte dans ce rapport, mais cela aussi augmente le poids de la dette.

Dans la commission d'enquête sénatoriale sur les aides publiques aux entreprises en cours, les patrons auditionnés estiment qu'on ne peut pas évaluer l'efficacité d'une aide à la compétitivité, surtout pas en termes d'emploi : qu'en pensez-vous ?

La compétitivité dépend de multiples facteurs. Les patrons la réduisent aux coûts fiscaux et sociaux pour justifier ces mesures idéologiques. Mais il y a aussi le savoir-faire, la capacité d'embaucher des salariés bien formés et en bonne santé, la stabilité politique, le niveau de la demande locale... Ce sont des facteurs de compétitivité et d'attractivité. En tout cas, il faut vraiment des évaluations transparentes de ces aides, avec des objectifs de résultats, c'est une exigence démocratique.

Quelles sont vos principales propositions pour maîtriser la dette ?

Déjà, il faudrait une loi de finances au service de la protection sociale et de l'environnement, cela permettrait au passage de créer des emplois. Avec une réforme fiscale plus juste, on pourrait dégager des ressources, cela nous le portons depuis toujours avec Attac. La Banque centrale européenne pourrait aussi sortir les États de leur dépendance aux marchés financiers pour se financer en rachetant la dette à son émission. Et toujours au niveau européen, nous proposons, comme cela a été fait pour le Covid, la création d'une dette mutualisée au niveau européen pour l'investissement, car le mur climatique est devant nous. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR PIERRIC MARISSAL

L'affaire oppose une société de conception de sites Internet (l'employeur) et son directeur d'agence, également directeur commercial (le salarié). Souhaitant promouvoir ses travaux, la société employeur a diffusé sur Internet plusieurs vidéos réalisées pour des sociétés clientes. Parmi les vidéos, figurait celle réalisée pour une société fabriquant des instruments chirurgicaux. Celle-ci avait interdit par un accord de confidentialité la diffusion de toute vidéo. Sollicitant la réparation de son préjudice, la société cliente a assigné l'employeur et réclamé 150 000 euros de dommages et intérêts. Cherchant à reporter la faute sur son directeur d'agence et directeur commercial, l'employeur a licencié le salarié pour faute grave, lui reprochant de ne pas avoir empêché la diffusion de la vidéo bien qu'ayant connaissance de l'accord de confidentialité. **Devant la cour d'appel de Toulouse, le salarié a contesté son licenciement tant sur le fond que sur la forme.** Il soutenait, d'abord, que l'employeur avait annoncé sa décision de le licencier avant même la notification écrite du licenciement, ce qui équivalait à un licenciement verbal injustifié. Ensuite, il contestait avoir été informé de la diffusion de la vidéo

La détresse d'un salarié sans papiers

RESTAURATION À Paris, un cuisinier se bat pour obtenir justice après son éviction forcée de son logement. La CGT et le PCF dénoncent un « marchandage de sommeil ».

Les habitués des Triplettes de Belleville, à Paris, ont assisté à une scène inhabituelle le 19 mars. Devant ce restaurant du 20^e arrondissement, une vingtaine de militants CGT distribuent des tracts dénonçant l'éviction de Souleymane Touré, cuisinier employé et hébergé par le propriétaire de l'établissement. Renvoyé de son logement avec sa femme et son fils de 16 mois, il réclame justice.

Venu de Mauritanie en 2018, Souleymane Touré est embauché comme agent polyvalent par le propriétaire de l'établissement, qui en possède plusieurs à Belleville. L'employeur lui propose une chambre au-dessus d'un de ses restaurants... sans contrat de bail. « Une pièce de 10 m², avec un placard en guise de douche et un coin cuisine », décrit Jean-Albert Guidou, secrétaire général de la CGT Bobigny, qui a pris en charge le dossier.

« Il y vivait avec sa femme et leur bébé. Ce logement ne répond pas aux normes d'habitabilité, encore moins pour trois personnes. »

« MA FAMILLE MISE EN DANGER »

En octobre 2024, la situation se tend car le propriétaire veut augmenter de 10 euros le loyer de 580 euros. « Ce n'est pas grand-chose, mais je ne pouvais pas me le permettre », explique Souleymane, payé environ 1 200 euros par mois pour 41 heures hebdomadaires, bien que son planning officiel n'en mentionne que 38. Son refus n'empêche pas l'employeur de prélever 590 euros. Et lorsqu'il proteste, on lui dit qu'il doit quitter les lieux.

« Le chef cuisinier du restaurant m'a dit que si je ne partais pas, il viendrait avec ses amis et que ma famille et moi étions en danger. » Peu après, la serrure est changée, sans que la famille reçoive de clé. « On devait s'organiser pour qu'il y ait toujours quelqu'un à la maison. »

Le 28 février, Souleymane est mis à pied à titre conservatoire, avant une procédure de licenciement. Plus tard, l'électricité est coupée. « Mon fils est tombé malade à cause du froid. Il a eu de la fièvre, on a dû l'emmener à l'hôpital. » À leur retour, la chambre est vidée. « Nos affaires ont disparu : nos vêtements, nos économies, mes papiers, même ceux de mon fils... Tout. »

Face à cette situation, il contacte la CGT, qui l'oriente vers la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé-Pierre). Avec leur aide, ils trouvent refuge dans un foyer. Souleymane a porté plainte pour effraction, vol et expulsion illégale. Présent devant le restaurant, Jacques Baudrier, adjoint PCF à la maire de Paris en charge du logement, dénonce une situation qui, bien que légale, est humainement inacceptable. « Du point de vue administratif, ce logement est considéré comme habitable. Dans la réalité, c'est du marchandage de sommeil. C'est insupportable. » L'élu a signalé l'affaire au procureur de la République.

Contacté, l'employeur nie et dénonce une campagne de « diffamation, d'injure, de faux, usage de faux et de harcèlement ». Il affirme avoir lui aussi déposé une plainte en ce sens. ■

KHALIL AUGUSTE NDIAYE

LA CHRONIQUE JURIDIQUE DE PAULINE LE BOURGEOIS AVOCATE



Du respect des procédures de licenciement

litigieuse et réfutait avoir commis une faute. La cour d'appel a rappelé que la preuve du licenciement verbal repose exclusivement sur le salarié. En l'espèce, la cour a retenu la réunion de plusieurs éléments tous antérieurs à la notification écrite du licenciement. Soit le fait pour l'employeur de laisser au salarié le véhicule de fonction et le téléphone le temps de faire les démarches de changement de contrat, sous-entendant le caractère irrémédiable du licenciement.

L'organisation d'une réunion avec le personnel, à l'exception du salarié concerné, annonçant le licenciement en cours avec la précision que la faute était prouvée. Enfin, la cour a retenu la mention par l'employeur pendant l'entretien préalable au licenciement de l'existence « d'une faute grave qu'il ne peut pas laisser passer ». ■

La cour déduit de l'ensemble de ces éléments que la décision de l'employeur de licencier le salarié de manière irrévocable avant la notification du licenciement est bien démontrée. Sur ce seul fondement, le licenciement est jugé sans cause réelle et sérieuse, sans que la cour ne juge même utile d'analyser la réalité des griefs. L'employeur est condamné à payer au salarié l'indemnité de licenciement, l'indemnité de préavis, des rappels de salaire sur la mise à pied conservatoire. La notification écrite des griefs de licenciement constitue une exigence de fond qui ne peut être contournée par une annonce préalable de l'employeur sans discussion contradictoire avec le salarié. ■

CA Toulouse 17 janvier 2025, Pauline Vaissière, VOA, avocate du salarié

Cet État policier dont rêve Giorgia Meloni



Le 27 février, les magistrats en grève ont brandi la Constitution sur les marches de la Cour suprême de cassation, à Rome. MASSIMO DIVITA/MONDADORI PORTFOLIO/SIPA USA/SIPA

ITALIE Les défenseurs européens des droits pointent les atteintes à l'indépendance de la justice du gouvernement d'extrême droite. Tandis qu'un projet de loi sur la sécurité octroie des pouvoirs étendus à la police.

Milan (Italie), envoyée spéciale.

En Italie, la même note trotte dans la tête des juges. Il y a deux ans, le palais Chigi, le siège de la présidence du Conseil des ministres, laissait fuiter un document dans lequel l'exécutif accusait des «magistrats politisés» de vouloir faire tomber le gouvernement d'extrême droite avec l'aide de la gauche. Plusieurs affaires ont touché les ministres de Giorgia Meloni depuis son élection en 2022. La plus emblématique concerne la détentrice du portefeuille du Tourisme, l'inénarrable Daniela Santanchè, pour la gestion de ses entreprises. Elle est soupçonnée de faux en écriture comptable, non-paiement des fournisseurs, licenciements sans indemnités et fraudes aux aides d'État pendant la crise sanitaire. Le scandale avait déclenché une motion de censure de l'opposition. En vain. «*Ils pensent que nous ne pouvons pas gouverner parce que nous serions racistes, fascistes, homophobes. Et ils essaient de nous faire tomber en utilisant des magistrats isolés*», dénonçait un membre de Fratelli d'Italia, le parti de la cheffe du gouvernement, auprès du site Euractiv. Selon le président de l'Association nationale des magistrats, Giuseppe Santalucia, «*c'est une accusation très grave. Si un magistrat est sectaire ou politiquement aligné, il n'est tout simplement pas un magistrat*».

Depuis, Giorgia Meloni planche sur une réforme qui donnerait au ministère de la Justice des «pouvoirs illimités» sur les procureurs, sapant ainsi l'indépendance. Dans un récent rapport, l'organisation de défense des droits Civil Liberties Union for Europe estime que l'Italie a déjà «profondément

sapé» l'État de droit jusqu'à se constituer en avant-garde de la « récession démocratique ». Aux côtés de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Croatie, de la Hongrie et de la Slovaquie, l'Italie est ainsi citée comme l'un des principaux « démantelateurs » des libertés sur le continent.

DEPUIS 2022, « 17 LOIS SUR L'IMMIGRATION »

Le bras de fer avec les magistrats se déroule avant tout sur le terrain migratoire. À plusieurs reprises, les tribunaux ont annulé les déportations vers les centres construits par Rome en Albanie pour un coût de 47,7 millions d'euros. Les employés de l'ONG MediHospes, qui gérait les centres, ont été licenciés le 15 février faute d'appel d'offres pour ce contrat estimé à 151,5 millions d'euros. Les sommes astronomiques dépensées en toute violation du droit italien et européen consternent l'avocat milanais Giovanni Motta. Sur son bureau, s'empilent les dossiers de migrants. Pour lui, l'Italie n'a pas à définir les pays considérés comme sûrs afin d'étendre et accélérer les renvois. « Si le Bangladesh est sûr, pourquoi pas Gaza ? » interroge-t-il, député, pour *l'Humanité*.

« Depuis son entrée en fonction, le gouvernement a rédigé 17 lois sur l'immigration. Les expériences menées par le pouvoir placent les avocats face à d'énormes défis car le droit de la défense est miné. La Cour constitutionnelle et la Cour de justice critiquent vivement cette boulimente de lois mais, en réaction, le gouvernement a engagé une bataille très dure contre les magistrats », explique encore Giovanni Motta. Il attend désormais la décision de la Cour de justice concernant l'avenir du centre de rétention de via Corelli, dans le sud de Milan, pour lequel l'enquête du ministère public fait état de conditions « inhumaines » et « infernales ».

La réforme de la justice en gestation s'accompagne ainsi d'une politique d'incarcération massive qui ne touche pas seulement les exilés, mais pourrait désormais viser l'opposition politique et syndicale. À cet égard, le projet de loi sur la sécurité (DDL 1236), à l'étude au Sénat, définit de nouveaux délits comme le blocage de routes ou la résistance passive aux policiers. « Après les violences et l'homicide commis par les carabiniers en marge du G8 à Gênes en 2001, nous revendiquons le port d'un numéro d'identification par les forces de l'ordre. À la place, les policiers ont obtenu l'impunité totale », observe l'avocat Eugenio Losco. Des agents qui pourraient aussi être autorisés à porter leur arme en dehors de leur service grâce à la DDL 1236. « Le traitement qui leur est réservé est typique d'un État policier, souligne l'avocat. C'est une façon pour le gouvernement de cajoler cet électoralat. Des membres de syndicats policiers d'extrême droite ont d'ailleurs été élus députés à la Chambre en 2022. » La boucle est bouclée dans un pays désormais déterminé à annihiler toute résistance. ■

LINA SANKARI

Ca IRA!
Les invités
Clémence Guetté, Sofiane, Layla Mabrouk et Tounkara Kandé

MERCREDI 26 MARS 19H. LA GRANDE ÉMISSION DE *l'Humanité*



« L'Europe finira par être chassée de Mauritanie »

Député et militant abolitionniste, Biram Dah Abeid revient sur l'accord de partenariat migratoire conclu il y a un an entre l'Union européenne et Nouakchott.

Le 7 mars 2024, l'Union européenne (UE) et la Mauritanie ont conclu un accord de partenariat migratoire d'un montant de 210 millions d'euros. Parmi ses objectifs officiels figurent la prévention de la migration irrégulière, le soutien à l'emploi, le renforcement des frontières et la protection des réfugiés. Avec Biram Dah Abeid, militant engagé depuis cinquante ans dans la lutte contre l'esclavage en Mauritanie, président de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) et député, *l'Humanité* dresse le bilan de cette première année de partenariat.

En un an qu'est-ce qui a changé dans votre pays ?

Ce partenariat n'a eu aucun impact perceptible pour les citoyens. Ce n'est qu'une mascarade. L'Europe fournit des fonds, mais l'argent finit dans les poches des corrompus qui dirigent le pays. Ce n'est pas un hasard si la Mauritanie figure parmi les pays ayant les pires records en matière de corruption, de mauvaise gouvernance, de détournement de fonds publics et de blanchiment d'argent (130^e sur 180 pays, selon Transparency International - NDLR). Et, depuis la signature de cet accord, il y a une hémorragie de jeunes partis en Amérique et en Europe par

ENTRETIEN

Y a-t-il eu des conséquences aussi sur les haratines (ou « Maures noirs », arabophones, descendants d'esclaves) et les Afro-Mauritaniens (de langue et d'éthnie peule, soninké, wolof, bambara) ?

Oui, bien sûr. Les haratines et les Afro-Mauritaniens sont les plus touchés par la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation. Ils tentent aussi de sortir de l'enfer qu'est la Mauritanie. Et ce partenariat n'est pas en leur faveur. La Mauritanie est pour eux une prison, et l'Europe, qui devrait accueillir et protéger les victimes

de discrimination, de racisme, de violence, de torture, de génocide et d'esclavage, semble vouloir les y maintenir enfermés.

Comment la société civile a-t-elle réagi au partenariat migratoire ?

Le peuple mauritanien a été extrêmement hostile à ce partenariat parce qu'il considère que c'est une forme de corruption, de mercenariat. Ils ont dit que

l'Europe n'a pas le droit de placer ses gardes civils (la Guardia Civil espagnole - NDLR) qui patrouillent sur les côtes et les territoires du pays. Les Mauritaniens sont très en colère, et je pense que si ces types d'accord continuent entre l'UE et le gouvernement actuel, l'Europe finira par être chassée de Mauritanie, tout comme elle l'a été du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

Quelle est la situation des libertés en Mauritanie ?

C'est un tableau noir. La liberté d'expression a été totalement confisquée depuis l'arrivée au pouvoir de Mohamed Ghazouani, le président est un allié bien vu par l'Europe (élu en 2019 et réélu en juillet 2024 - NDLR). Il a promulgué la loi n°2021-021 portant protection des symboles nationaux, qui est devenue une arme pour fermer toutes les chaînes de télévision et radios indépendantes, ainsi que pour emprisonner des journalistes, des blogueurs et même des députés. Les médias officiels d'Etat sont interdits aux opposants. Rares sont ceux qui osent s'exprimer, et ceux qui le font doivent faire preuve d'une extrême prudence. Il n'y a pas de liberté d'association, car les partis d'opposition les plus forts et les mouvements critiques envers le gouvernement sont fortement entravés dans leurs actions. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NADIA ADDEZIO



Volodymyr Zelensky a salué la trêve maritime et énergétique avant de rencontrer Emmanuel Macron ce mercredi.

Guerre en Ukraine : une première avancée diplomatique

NÉGOCIATIONS Kiev, Moscou et Washington ont confirmé, ce mardi, avoir débouché sur un accord de cessez-le-feu concernant la mer Noire et les installations énergétiques. Certains détails concernant son application restent toutefois à éclaircir.

Trois ans après l'invasion russe, les discussions tripartites en Arabie saoudite ont débouché sur un accord de cessez-le-feu en mer Noire entre la Russie et l'Ukraine, a annoncé, mardi, la Maison-Blanche. Depuis le 23 mars, Kiev et Moscou tiennent des discussions séparées sous la médiation de Washington à Riyad afin d'avancer sur une trêve de trente jours concernant les sites énergétiques.

Les deux communiqués distincts, publiés mardi par l'exécutif fédéral américain sur les pourparlers de paix avec chacun des pays, pointent les engagements respectifs des administrations russes et ukrainiennes afin d'« assurer la sécurité de la navigation, exclure l'usage de la force et empêcher l'utilisation de navires commerciaux à des fins militaires en mer Noire ».

Washington a validé un certain nombre de demandes de la part de Moscou : « Les États-Unis vont contribuer à rétablir l'accès de la Russie au marché mondial des exportations de produits agricoles et d'engrais, à améliorer l'accès aux ports et aux systèmes de paiement pour ce type de transactions. »

Le document termine en affirmant que « les États-Unis et la Russie continueront à travailler pour parvenir à une paix durable en Ukraine ». La Maison-Blanche a également indiqué dans son communiqué la volonté commune d'élaborer « des mesures pour mettre en œuvre l'accord du président Trump et du président Poutine » visant à interdire les frappes contre les installations énergétiques.

Après douze heures d'échanges avec l'administration américaine, lundi 24 mars, la délégation russe a quitté l'Arabie saoudite. Le Kremlin a déclaré de son côté que les deux parties ont convenu « d'assurer la mise en œuvre de l'initiative mer Noire, qui comprend la sécurité de la

navigation, le non-recours à la force et la prévention de l'utilisation de navires commerciaux à des fins militaires, tout en organisant des contrôles appropriés par l'inspection de ces navires » et la levée des sanctions imposées aux institutions financières impliquées dans le « commerce international de denrées alimentaires ». Les deux administrations ont salué « les bons offices des pays tiers pour soutenir la mise en œuvre des accords dans les domaines énergétique et maritime », selon la présidence russe.

LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE FIXE DES LIGNES ROUGES

Lors d'un entretien à la télévision russe, mardi, le ministre des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a donné davantage de détails sur le rétablissement de l'accord conclu en 2022. « La Russie souhaite que le marché des céréales et le marché des engrains soient prévisibles »

afin que personne n'essaie de nous « exclure de ces marchés », a-t-il poursuivi. Moscou s'était retiré de l'initiative en juillet 2023 au prétexte que les Occidentaux ne respectaient pas leurs engagements.

Du côté ukrainien, le ministre de la Défense, qui dirigeait la délégation présente en Arabie saoudite, a précisé sur Telegram que « le déplacement de navires militaires russes au-delà de la partie orientale de la mer Noire sera considéré comme une violation de cet accord » et que

« l'Ukraine aura le plein droit d'exercer son droit à l'autodéfense ». Roustem Oumierov va même plus loin, affirmant que l'interdiction complète sur les frappes énergétiques a été actée par « toutes les parties » mais que des « consultations techniques supplémentaires » concernant le contrôle des accords restent nécessaires. Les Européens restent tenus à l'écart des discussions. ■

VADIM KAMENKA

Gregor Gysi, un Ossi au Bundestag

ALLEMAGNE La figure historique du parti Die Linke a prononcé, mardi, le discours d'ouverture du Parlement.

Le nouveau Bundestag est entré en fonction ce 25 mars. C'est à Gregor Gysi, figure historique de Die Linke, qu'est revenu, en raison de son ancienneté – il entame son neuvième mandat de député –, l'honneur de prononcer le discours d'ouverture de l'assemblée. Il n'a pas échappé à une tentative d'obstruction de l'Afd (extrême droite), la seconde force du Parlement. Gregor Gysi put finalement s'exprimer avec tout le brio et l'humour corrosif qui le caractérisent, en abordant les préoccupations d'une société ébranlée par sa crise intérieure et les événements internationaux.

À propos de l'Ukraine : « Je ne suis pas de ceux qui pensent que la paix » ne peut être garantie que par un surarmement de la Bundeswehr, l'armée fédérale, a-t-il lancé à l'adresse du superplan de financement militaire autorisé in extremis par l'ancien Bundestag sous l'égide de Friedrich Merz, le très probable futur chancelier CDU, et son partenaire du SPD. Le député de Berlin s'est au contraire exprimé « en faveur de la diplomatie et de la négociation », plaident pour une architecture de sécurité européenne qui inclut la Russie pour « prendre le chemin d'une désescalade ».

UN IMMENSE MALAISE SOCIAL

Fustigeant les « terribles évolutions sociales » sous les gouvernements d'Angela Merkel à d'Olaf Scholz, il n'a pas manqué de signaler combien elles avaient contribué à renforcer l'extrême droite. Qu'il s'agisse « des pertes de pouvoir d'achat » subies « par les plus pauvres, les retraités, mais aussi les plus jeunes, précarisés et privés de véritables débouchés » dans un système d'éducation à bout de souffle, a précisé Gregor Gysi, réclamant des mesures exceptionnelles sur ce terrain. Mais celui qui mit toutes ses forces d'avocat au service de dissidents du régime, celui qui plaidait pour davantage de droits avant de devenir le leader du Parti du socialisme démocratique (PDS), fondé sur les ruines de l'ex-parti-Etat au pouvoir à Berlin-Est, est d'abord un Ossi (un Allemand de l'Est). Et il se devait de rappeler l'échec de la réunification allemande. « Ces écarts de revenus, dans les salaires des conventions collectives, dans les montants des retraites », continuent de faire de l'ex-RDA une société de seconde zone. Ce qui contribue à l'immense malaise social qui taraude aujourd'hui tout le pays.

Rendant hommage à un célèbre philosophe allemand barbu qui se défaillait du dogmatisme « au point de ne pas se considérer lui-même comme un marxiste », Gregor Gysi s'est tourné vers les élus pour s'indigner qu'aucune université ne porte son nom. Et les exhorte à réparer « ce très dommageable oubli » en commençant « au moins par l'université de sa ville natale de Trèves ». ■

BRUNO ODENT

De l'argent pour de l'or olympique

Tout a commencé en mars 2023, lorsque le skieur freestyle français membre de l'équipe de France Antoine Adelisse a poussé un grand coup gueule sur les réseaux sociaux et mis les skis dans le plat de crozets et de diots: «*On est pris pour de la merde!*» lâchait, en parlant de sa fédération, le Nantais de 27 ans, quintuple champion de France et champion d'Europe de big air en 2021, vainqueur en 2020 des X Games d'Oslo. «*Aujourd'hui, si je fais le point, on n'est toujours pas financés, les athlètes paient toujours 100 % de leur saison, on dort dans des dortoirs la semaine précédant certaines épreuves de Coupe du monde.*» Et de renchérir: «*Le groupe France a quand même eu quatre médailles olympiques dans trois disciplines différentes, plus de 30 médailles aux X Games, près de 80 podiums en Coupe du monde... J'ai toujours pensé que quand on gagne, les moyens augmentent, parce qu'on a su faire ses preuves. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. À un certain moment, j'ai même été endetté de 35 000 euros.*»

CAGNOTTES PARTICIPATIVES

Un cas isolé? Pas vraiment. Quelle que soit la discipline du ski freestyle et snowboard (saut, bosses, cross, half-pipe, slope-style et big air), nombre d'athlètes - jeunes et moins jeunes - tirent la langue pour budgétier leur saison et pratiquent leur discipline essentiellement grâce aux sponsors

« La Fédération française est la seule à trouver que le ski freestyle n'est pas vendeur. Les autres pays arrivent à faire de l'argent »

ANTOINE ADELISSE, SKIEUR

qu'ils vont chercher - ce qui prend du temps et ajoute à la charge mentale. Quand tout cela ne suffit pas, l'aide de la famille et les cagnottes arrodisent les fins de mois. À l'hiver 2023, à titre d'exemple, l'équipe de France de snowboardcross avait dû lancer une cagnotte participative pour financer la suite de sa saison.

Quoi qu'il en soit, bon an, mal an, les résultats sont quand même là. Ainsi aux Championnats du monde de ski freestyle qui se déroulent en ce moment à

SKI À moins d'un an des JO d'hiver en Italie, l'équipe de France de freestyle espère se voir accorder par sa fédération des moyens financiers et humains. Une gageure pour espérer rafler la mise. Affaire à suivre.



La Française Jade Grillet-Aubert, au milieu, lors des demi-finales de skicross par équipe, le 22 mars, en Suisse. DAVID RAMOS/GETTY IMAGES/AFP

Engadine (Suisse) et ce jusqu'à la fin de la semaine, Françaises et Français ont montré le bout de leurs spatules. Notamment Perrine Laffont qui, la semaine dernière, a remporté un 6^e titre mondial et le 3^e consécutif en ski de bosses. D'autres Tricolores, s'ils ne sont pas montés sur le podium, n'en étaient pas loin. Une bonne nouvelle à un an des jeux Olympiques d'hiver, qui auront lieu l'an prochain en Italie: «*Le bilan est*

plutôt bon, notamment chez les filles, qui ont tenu leur rôle. Côté garçons, cela monte un peu aussi. Il y a de la progression. De toute manière, nous n'attendions pas de médailles spécialement sur ces Mondiaux. En skicross, on fait tout de même deux 4^e place et une médaille par équipes», explique le directeur technique national (DTN) Pierre Mignerey, qui ne se cache pas derrière son petit doigt lorsqu'il s'agit aussi de reconnaître qu'il

existe malgré tout des problèmes et des écarts d'aides entre les disciplines.

Avec un budget de plus ou moins 13 millions d'euros, la FFS tente de faire avec les moyens du bord: «*Il n'y a pas eu de gros changements depuis l'an dernier. L'Agence nationale pour le sport a remis un peu au pot, ce qui nous permet d'aider un peu plus les athlètes, mais je n'ai pas encore trouvé le moyen de faire bouger plus le curseur*», continue le DTN, qui sent bien qu'il est temps de mettre plus en avant des disciplines qui, à chaque olympiade, ramènent une flopée de médailles.

CERTAINS ONT SU CAPITALISER

Chose que rappelait d'ailleurs, il y a un an, Antoine Adelisse: «*La Fédération française est la seule à trouver que le ski freestyle n'est pas vendeur car celles des autres pays arrivent à faire de l'argent avec et à vendre des licences. Ce n'est pas qu'une question d'incompétence fédérale, c'est surtout une question de choix. Les autres nations, comme la Suisse, sont bonnes dans la communication, contrairement à nous.*» Ce à quoi Pierre Mignerey répond aujourd'hui: «*L'argent ne tombe pas du ciel. On a des budgets qui, chaque année, augmentent, mais dans le même temps les coûts eux aussi croissent. Il est clair que nous ne pouvons pas pour l'instant concurrencer les pays leaders comme la Suisse, l'Autriche, les Nordiques et même les États-Unis.*» Il est vrai que ces nations ont su capitaliser sur ces disciplines et y ont mis les moyens.

À moins d'un an des Jeux de Milan Cortina d'Ampezzo, le temps presse donc, et bon gré mal gré, la FFS tente de mettre en place un suivi pour ceux qui se considèrent comme les parents pauvres du monde de la montagne: «*Nous allons mettre en place plusieurs stages cet été en prévision des Jeux.*» Un début, mais au-delà de 2026, les JO en France de 2030 approchent à grands pas. Seuls, le ski alpin et le biathlon ne pourront remplir les objectifs de médailles rêvés par le ministère des Sports. ■

ÉRIC SERRES

«Mettre mes tripes sur la table a été une libération»

CINÉMA Dans *De la guerre froide à la guerre verte*, Anna Recalde Miranda documente la spoliation des terres des Indiens et des paysans pauvres au Paraguay au profit d'une oligarchie issue de la dictature pratiquant la monoculture du soja.

De la guerre froide à la guerre verte, d'Anna Recalde Miranda, France-Italie-Suède-Paraguay, 1h 45

Si Anna Recalde Miranda, cinéaste italienne, signe avec *De la guerre froide à la guerre verte* son troisième long métrage documentaire sur le Paraguay après *la Tierra sin mal* (2008) et *Pouvoir et impuissance, un drame en 3 actes* (2014), c'est aussi parce que son père vient de ce pays enclavé et méconnu. Dans ce film dense et passionnant, elle évoque l'agrobusiness mais aussi la confiscation des terres et de la démocratie par une oligarchie obsédée par un anticomunisme viscéral qui englobe également les militants environnementaux et les populations autochtones, dont l'humanité est totalement niée. Cette histoire latino-américaine très bien documentée qui déborde jusqu'au Brésil revient également sur l'opération Condor, campagne de répression sanglante en Amérique du Sud dans les années 1970-1980, et qui aujourd'hui se poursuit sous une autre forme.

Pourquoi inscrivez-vous, dès le début, ce film dans la filiation des protestations contre le G8 à Gênes en 2001?

Gênes a changé ma vie et a été un traumatisme majeur. Ma meilleure copine s'est retrouvée à l'école Diaz, où était le centre des médias, pris d'assaut le dernier jour des manifestations par 90 policiers cagoulés. Il y avait du sang jusqu'au plafond et les personnes qui s'y trouvaient ont été accusées de terrorisme. Nous avions 20 ans, nous allions à la manif et nous nous sommes fait dégommer. C'est un miracle qu'il n'y ait eu qu'un mort. Nous avons été complètement abandonnés. Et en plus, au vu de ce qu'il se passe aujourd'hui, nous avions raison.

Quelle question de cinéma vous êtes-vous posée avant, pendant et après le tournage?

Au début, le format cinéma n'était pas ma priorité. Le style et les belles images m'intéressaient peu. J'étais



ANNA RECALDE
MIRANDA
Réalisateur

davantage dans la rencontre et une impulsion presque journalistique de raconter des choses. J'ai cherché des alliés pour la production et la diffusion. D'ailleurs, si une chaîne de télé s'y était intéressée dès le début, le film n'aurait sans doute pas eu cette forme. Mais ce n'est pas ce qu'il s'est passé. Plus tard, une fois que les questions de cinéma se sont vraiment posées, l'équilibre entre les informations complexes, denses, précises et la partie plus personnelle de ma vie était très difficile à trouver. Mais assumer de mettre mes tripes sur la table a été une libération. J'ai lâché prise et accepté de passer

à une œuvre plus intime et artistique tout en ayant également une visée didactique.

Qui est Martin Almada, l'une des figures omniprésentes de votre documentaire?



ENTRETIEN

Martin Almada, l'une des premières victimes de l'opération Condor au Paraguay.

VLV/VIA FILM3

Martin Almada est une pièce fondamentale de cette histoire parce qu'il a été l'une des premières victimes de l'opération Condor. Décédé l'année dernière, Martin a été un avocat et un grand activiste pour les droits de l'homme. Il a commencé comme enseignant en créant une école co-dirigée avec sa première femme, Célestine. Cette école a appliqué des méthodologies très progressistes inspirées par la pédagogie de l'opprimé de Paulo Freire, considérée comme subversive à l'époque. Il s'est attiré l'inimitié de la dictature et a été kidnappé en 1974. Célestine a été tuée. Resté trois ans en détention, Martin a été torturé quotidiennement. Au Paraguay, les prisonniers étaient torturés sans qu'on leur couvre les yeux. Il connaissait donc le visage de leurs tortionnaires. Pendant son incarcération, un haut gradé de l'armée, emprisonné pour avoir couvert son fils au lieu de le dénoncer, lui a parlé pour la première fois de l'opération Condor. Au début, Martin, qui n'appartenait à aucun groupe organisé, n'y comprenait rien. Puis, il lui a expliqué la coopération entre différentes dictatures pour échanger des informations et des personnes. On pouvait être kidnappé en Argentine, torturé au

« La République du soja correspond à une alliance économique mais aussi politique, un État dans l'État avec ses propres règles. »

Chili et jeté de l'avion au milieu de la selva paraguayenne. Après l'intervention d'Amnesty International et de la Croix-Rouge, Martin s'est réfugié en France, de 1978 à 1989, où il a travaillé pour l'Unesco. Il était obsédé par la mort de sa femme et ce qui lui était arrivé. À Paris, il s'est fait envoyer, depuis le Paraguay, le journal officiel de la police avec le récit des promotions, des naissances et des mariages. Il a ainsi pu commencer à mettre des noms sur les visages de ses tortionnaires. En rentrant en 1989 à la chute de la dictature, il a tenté un procès à Alfredo Stroessner (président de la république du Paraguay de 1954 à 1989 - NDLR) et des gens lui ont envoyé des documents, dont une carte qui, comme dans une chasse au trésor, disait « à tel endroit, tu trouveras des choses ». Il s'y est rendu, accompagné d'un jeune juge - les magistrats plus installés ne voulaient pas y aller - et de la presse internationale. En ouvrant la porte, ils ont découvert cinq tonnes de documents, les « archives de la terreur ». Jusque-là, il n'y avait pas de preuves de la coordination de l'opération Condor, chapeautée par les États-Unis. En plus de sa lutte pour les droits de l'homme, pour la vérité et la justice, il a été le premier à avoir fait un procès à Delta and Pine, un géant de l'agrochimie depuis racheté par Monsanto.

À quoi correspond la République du soja évoquée dans le film ?

C'est un terme marketing inventé par les entreprises du soja. Il délimite un espace qui comprend la quasi-totalité du Paraguay, une partie de l'ouest et du sud du Brésil, de l'Argentine, de l'Uruguay et de la Bolivie dédié à l'agribusiness, et notamment à la monoculture du soja, avec des graines génétiquement modifiées et une utilisation massive de pesticides interdits en Europe, avec une déshumanisation et une haine contre les Indiens, comparés à des nuisibles. La République du soja correspond à une alliance économique mais aussi politique, un État dans l'État avec ses propres règles. Le film parle bien sûr d'une situation latino-américaine. Néanmoins, le poids de ce type de pouvoir sur les politiques agricoles est aussi visible en France avec la FNSEA. Ici comme là-bas, ces gens n'aiment pas le bio ou les écolos. La violence de leur critique d'un modèle prenant mieux en compte l'environnement est fascinante et montre leur similitude. Les choses sont graves en Amérique du Sud mais ici, ça ne plaît pas non plus. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR MICHAËL MELINARD

Je le jure flirte avec la justice

CINÉMA Le troisième long métrage de Samuel Theis mêle chronique sociale et film de prétoire dans une fiction aux allures documentaires servie par un scénario subtil et des interprètes irrésistibles.

**Je le jure, de Samuel Theis,
France, 1h50**

Prise de conscience des violences systémiques et du changement d'époque depuis la révolution #MeToo, des films ont pâti des comportements scabreux ou inappropriés du cinéaste ou de la production. Avec pour résultat une désaffection des spectateurs en salle, y compris pour des œuvres de qualité comme *les Amandiers*, de Valeria Bruni Tedeschi, ou *le Retour*, de Catherine Corsini.

Aussi est-il possible que *Je le jure*, l'excellent troisième long métrage de Samuel Theis, soit un film mort-né, éclaboussé par l'accusation de viol et la plainte d'un technicien à l'encontre de son réalisateur. Et si le cinéma français a longtemps fait l'autruche dans les affaires de ce type, la production a cette fois réagi avec diligence.

Tout en respectant la présomption d'innocence, elle a séparé Samuel Theis du reste de l'équipe et a mis en place une cellule d'accompagnement psychologique afin d'achever le tournage dans les meilleures conditions. Une

manière de libérer la parole en tentant d'éviter que le projet subisse l'opprobre. Après son audition par le juge en juillet 2024, le cinéaste n'a pas été mis en examen mais placé sous le statut plus favorable de témoin assisté. Il a néanmoins décidé de se mettre en retrait de la promotion du film, dont l'action se déroule en partie dans un tribunal.

DES FIGURES SINGULIÈRES ET AMBIGUÈS

Comme dans ses deux premiers longs métrages, *Party Girl* (2013) - coréalisé avec Claire Burger et Marie Amachoukeli - et *Petite Nature* (2021), Samuel Theis retrouve sa Moselle natale. Même goût pour les figures singulières et ambiguës, même appétence pour les passerelles entre des personnages issus de classes sociales différentes. Il confronte une nouvelle fois un protagoniste lambda à une institution imposante et pour lui nébuleuse. À l'art contemporain muséal de *Petite Nature*, il substitue un procès d'assises, entraînant Fabio (Julien Ernwein), un quadra adolescent à l'air souvent absent, dans une expérience qui se mue en quête existentielle.

Pour vivre heureux, vivons caché, prétend l'adage. Pas tout en respectant la présomption d'innocence, elle a séparé Samuel Theis du reste de l'équipe et a mis en place une cellule d'accompagnement psychologique afin d'achever le tournage dans les meilleures conditions. Une

sûr que Fabio le soit réellement malgré une idylle secrète avec Marie (Marie Masala), de vingt ans son aînée. Elle aime ce taiseux mais voudrait le voir sortir de sa coquille et assumer au grand jour leur relation clandestine. Contraint de côtoyer un autre univers après avoir été désigné juré, il doit décider avec ses acolytes du sort d'un jeune pyromane récidiviste taciturne accusé d'homicide involontaire.

Mélant chronique sociale, familiale et film de prétoire, *Je le jure* repose sur un scénario subtil dont les interstices interrogent la société française en rompant avec les archétypes médiatiques. Loin d'être woke, l'un des jurés, enseignant (Micha Lescot), est rigide et quasi réactionnaire. L'argent n'est pas le moteur de la romance intergénérationnelle et charnelle de Fabio et Marie.

Samuel Theis trouve surtout une liberté de ton enchanteresse dans cette fiction qui assume sa part de romanesque. Elle conserve néanmoins des accents documentaires grâce à la justesse des scènes de réunion de famille et à la parfaite corrélation entre des comédiens professionnels expérimentés (Marina Foïs, Louise Bourgoin, Micha Lescot) et des débutants épataints. ■

M. M.



Fabio (Julien Ernwein), un quadra taiseux, voit son expérience de juré dans un procès d'assises se muer en quête existentielle. AVENUE B PRODUCTIONS



Tsuyoshi Kusanagi dans le rôle de Yanagida, un bretteur rangé des voitures. ©OBANGIRI FILM PARTNERS

Le jeu de go est un sport de combat

CINÉMA Les vicissitudes d'un samouraï discret et intègre, qui reprend du service pour sauver son honneur entre deux parties de cet équivalent asiatique des échecs, filmées avec raffinement par un cinéaste perfectionniste, Kazuya Shiraishi, avec lequel il va désormais falloir compter.

Le Joueur de go, de Kazuya Shiraishi, Japon, 2 h 9

Kazuya Shiraishi est un cinéaste nippon de 51 ans manifestement doué et intéressant, déjà doté d'une filmographie riche mais inédite sur nos rivages. Avec *Le Joueur de go*, celui-ci peut donner l'impression d'être un passeiste bon teint entiché de classicisme « à l'ancienne ». *Le Joueur de go* est en effet un *jidai-geki* – film japonais en costumes – situé au XIX^e siècle, à l'époque d'Edo, qui narre les vicissitudes d'un pratiquant assidu de ce jeu de stratégie, équivalent asiatique des échecs en plus complexe. Mais, contrairement aux apparences, Shiraishi est un réalisateur aventureux, qui s'attache à revisiter avec intensité et exactitude quasiment tous les genres populaires du cinéma nippon (dont le film de yakuza et le roman porno).

LE RESPECT DU BUSHIDO

Son *Joueur de go* n'a rien de compassé, malgré une certaine lenteur initiale qui pourrait en dérouter certains. En fait, il s'agit d'un *chanbara* (film de samouraï) déguisé en métaphore philosophique – dont le jeu de go est le vecteur.

Le héros, Yanagida, est un bretteur rangé des voitures, un ronin, c'est-à-dire un samouraï solitaire, qui vit avec sa fille et travaille désor mais comme graveur de sceaux dans une modeste échoppe. Parallèlement, il a une passion effrénée pour le jeu de go, dont il est un maître. Mais là n'est pas le problème, car problème il y a. Il est double. Yanagida a été banni de son clan, accusé à tort d'avoir

volé un document. Or, on va la constater dès le début, par son attitude noble et irréprochable, Yanagida respecte scrupuleusement le code d'honneur du samouraï, le *bushido* (signifiant littéralement : « la voie du guerrier »). C'est pourquoi, quand à son tour le riche marchand avec lequel il joue régulièrement l'accuse de lui avoir dérobé une somme d'argent, il explose, puis part sur les chemins à la recherche du responsable de son bannissement initial.

LE SON TENU DES JETONS

Dès lors, Shiraishi change de registre à la fois visuel et thématique pour amorcer une seconde partie pleine de suspense, émaillée d'éclats de violence. Cela sans jamais perdre de vue l'esthétique délicate de sa mise en scène. Pour les scènes d'intérieur en demi-teintes, Shiraishi s'est par exemple inspiré du travail visuel de Kubrick pour *Barry Lyndon* (1975), en utilisant comme seules sources de lumière des lampes à huile ou des bougies. Cela donne in fine un film de genre distancié, en raison de l'importance du jeu de go – et du rituel des parties, ponctuées par le son tenu des jetons noirs et blancs posés sur le plateau quadrillé. Une œuvre retenue, voire spirituelle, sous-tendue par l'élégance du samouraï, dont l'apparente modestie n'a d'égale que sa détermination

lors de séquences de combat brèves mais fulgurantes. En définitive, un film de cape et d'épée un peu à la manière de *A Touch of Zen* (1971) de King Hu, à la fois imaginé et exotique, mais doublé d'une réflexion profonde sur l'honneur et l'abnégation. Que demander de plus ? ■

VINCENT OSTRIA

Une œuvre retenue, voire spirituelle, sous-tendue par l'élégance du samouraï.

Dans l'arène, un homme, un toro

CINÉMA L'iconoclaste réalisateur Albert Serra signe un documentaire vérité qui lui a valu la Concha d'or au festival international du film de Saint-Sébastien de 2024.

Tardes de soledad, d'Albert Serra, Espagne, 2 h 5

On ne sait jamais ce que nous réserve le cinéma d'Albert Serra. *Tardes de soledad* ne faillit pas à la règle. Autant le dire d'emblée : ce n'est pas un film sur la tauromachie. Laissant le débat du pour ou contre la corrida, le cinéaste a déplacé son point de vue pour filmer un homme et un toro. Pendant deux ans, le Catalan a filmé Andres Roca Rey, l'un des plus grands toreros actuels, le seul capable de remplir les arènes sur son nom. Il l'a suivi dans sa chambre d'hôtel, en voiture, dans l'arène. Plans serrés au plus près de ce visage juvénile, énigmatique, toujours concentré, presque mutique. Personnage fascinant, Roca Rey apparaît dans ses habits de lumière, dans toute sa fragilité. Dans toute son intimité aussi, alors qu'il revêt son habit avec l'aide de son assistant. On est médusé par le rituel mystique de cette scène qui dégage une atmosphère homoérotique inattendue. Même si, autour de lui, gravite sa quadrille, peones, banderilleros et pica-dor, un monde d'hommes au langage trivial, crû, c'est l'immense solitude de Roca Rey qu'on éprouve.

AU RYTHME DE LEUR SOUFFLE ET DE LEURS BLESSURES

Avec la même intensité, Albert Serra a filmé les toros, au plus près de leur bravoure et de leur souffrance, au rythme de leur souffle et de leurs blessures. Images impressionnantes, éprouvantes parfois. On est suspendu à ce qu'ise joue entre l'homme et l'animal, à ce face-à-face vertigineux, à ce mano a mano sanglant où le torero défie sa propre mort alors qu'il s'apprête à tuer le toro.

Tardes de soledad pourrait être un poème de Lorca, « Il était juste cinq heures du soir / Un enfant apporta le blanc linceul (...) et le reste n'était que mort, rien que mort à cinq heures du soir ». Une gravure de Goya. *Tardes de soledad* est d'une grande rigueur cinématographique. Jamais ce duel de poussière et de sang n'avait été montré avec autant de tension, d'émotion, de recueillement. En choisissant de laisser le public hors champ pour ne cadrer que l'arène, la poussière, le mouvement de la cape, les corps de l'homme et de la bête, le sang qui ruisselle sur la robe noire du toro mais aussi celui qui rougit l'habit de lumière, le réalisateur évite tout folklorisme. Albert Serra préfère filmer les deux seuls héros de cette tragédie. ■

MARIE-JOSÉ SIRACH

Alice, antispéciste en herbe

TÉLÉVISION Thierry Binisti réalise un film sensible sur une jeune fille qui va trouver sa voie après le décès de sa mère. Une œuvre nuancée sur le deuil, la souffrance animale et la résilience.

Le Combat d'Alice, France 2, 21h10

Alice vit seule avec son père depuis le décès de sa mère, survenu un an plus tôt. Les deux affrontent le deuil comme ils peuvent, lui en s'abrutissant de travail, elle en décrochant petit à petit du lycée. Après qu'elle a été mise à pied quelques jours à la suite d'un accès de violence, son père l'envoie littéralement au vert chez ses grands-parents maraîchers. Elle y fera deux rencontres marquantes, Vidocq, un veau tout juste né, et Lola, une jeune militante végane.

Thierry Binisti, le réalisateur, adapte ici 8865, le livre de Dominique Legrand, avec le scénariste Mikael Ollivier. Lors d'une rencontre au Festival de Luchon, il explique comment il a fait bien ce projet dont il n'a pas eu l'initiative : « À partir du moment où j'ai choisi un film, c'est parce que l'histoire me plaît. Ce qu'il raconte est important pour moi, d'autant qu'il m'arrive aussi d'écrire des scénarios. Mais j'adore le principe d'être seulement

le réalisateur, et d'apporter toute ma sensibilité au film. Et parce que le sujet me concerne, je m'efforce de le traiter avec justesse et sincérité. »

« LA VIE CONTRE LA MORT »

En changeant d'environnement, Alice va trouver sa voie et s'engager contre la souffrance animale, ce qui la détournera momentanément de sa propre souffrance. « En filigrane, le film raconte comment surmonter la perte de sa mère à l'âge où, comme Alice, on a tellement besoin d'une maman. À l'adolescence, avec les bouleversements du corps, on a besoin de l'expérience de sa mère. Là, c'est une part manquante énorme dans sa vie, constate-t-il. C'est surtout un film sur le deuil, sur la façon dont Alice va s'attacher à ce petit

veau qu'il faut absolument sauver. C'est la vie contre la mort en quelque sorte. Et la prise de conscience que la mort sauvage ne doit plus exister. »

Thierry Binisti, qui réalise deux films par an pour la télévision, donne quelques clés de son artisanat. Après le tournage, il s'implique dans le montage, qui est

« J'adore le principe d'être seulement le réalisateur, et d'apporter toute ma sensibilité au film. »

THIERRY BINISTI, RÉALISATEUR



En s'engageant pour le bien-être animal, Alice (Lucy Loste Berset) se détourne momentanément de sa propre souffrance. 2024 NICOLAS ROBIN

pour lui la forme ultime de l'écriture de l'œuvre, « une fois que les comédiens se sont emparés de leur personnage, qu'ils l'ont incarné, c'est-à-dire que leur corps est devenu le personnage ». Selon lui, « le montage contient pas mal d'ellipses, des périodes de la vie d'Alice et de son père qui ne sont pas expliquées ». C'est donc au spectateur de remplir ces blancs, de se poser des questions ? « Je fais en sorte que le film donne des réponses, et si possible qu'elles surprennent le spectateur, afin qu'il ne soit pas trop en avance par rapport au scénario. C'est toujours agréable de provoquer ce

petit jeu inconscient qui se passe lorsqu'on raconte une histoire », conclut-il.

Le *Combat d'Alice* s'appuie sur une distribution solide, avec un Nicolas Gob (*l'Art du crime, les Crevettes pailletées*) évident dans le rôle du veuf dépassé par les silences de sa fille, interprétée par Lucy Loste Berset, insolente, révoltée et passionnée. Carole Bianic, Luce Mouchel et Pasquale d'Inca, figures familières de nos écrans, incarnent le monde paysan, en proie aux enjeux agricoles et aux pratiques d'abattage. ■

CATHERINE ATTIA-CANONNE

**DROIT À L'IVG
FRAGILE LIBERTÉ**

POUR COMMANDER EN LIGNE ET RÉGLER PAR CARTE BANCAIRE, CAPTUREZ CE QR CODE À L'AIDE DE VOTRE SMARTPHONE

JE COMMANDE *

Le hors-série *Droit à l'IVG, fragile liberté* au prix de 9,90 € + 3 € de frais de port **, soit 12,90 € x exemplaire(s) = €

TOTAL DE MA COMMANDE €

* Délai de livraison de 10 à 12 jours
** France métropolitaine

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

VILLE **CODE POSTAL**

TÉLÉPHONE **E-MAIL**

À renvoyer rempli et accompagné d'un chèque à l'ordre de **L'HUMANITÉ** à :
L'HUMANITÉ, SERVICE DIFFUSION 33, rue des Granges Galand 37550 SAINT-AVERTIN

RETRouvez l'Humanité sur Internet

Reportages, analyses, entretiens, chroniques, vidéos, directs...

Toute notre actualité à portée de clic.

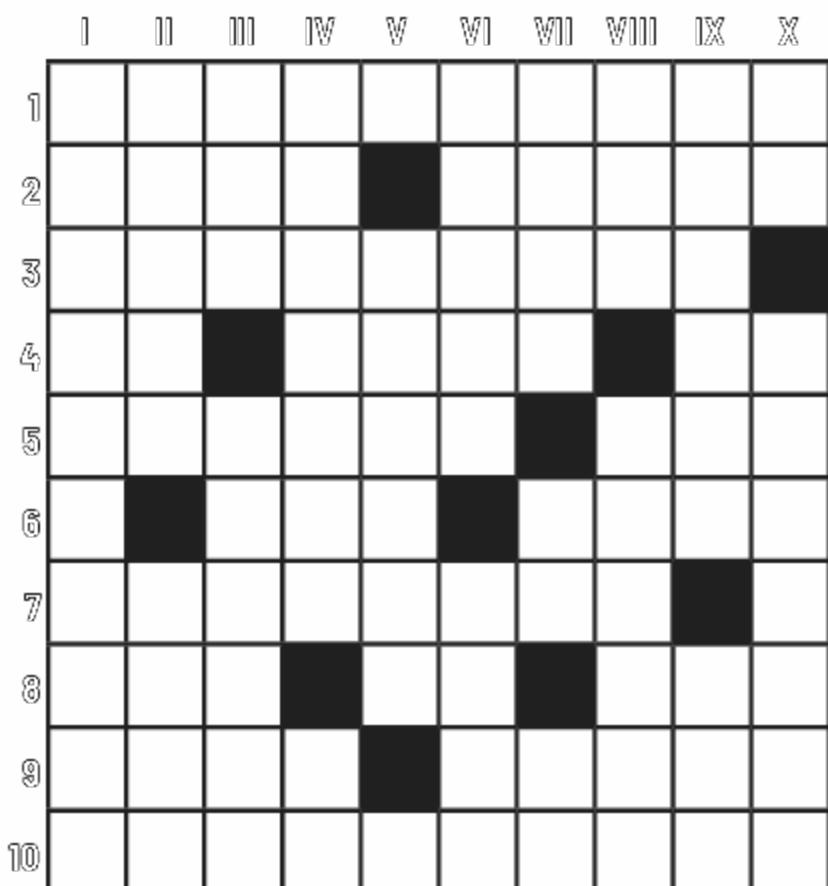
➤ www.humanite.fr

➤ facebook.com/humanite.fr

➤ twitter.com/humanite_fr

➤ linkedin.com/company/lhumanite

➤ Compte lhumanitefr sur Instagram

MOTS CROISÉS N° 24 160 par Martial Dubois**HORIZONTALEMENT**

1. Occupera la place d'honneur dans une réunion. 2. Céleri. Arbrisseau aux propriétés vomitives. 3. Plateau porté par les marchands ambulants. 4. Condition. Patronymes. Pouffé. 5. À votre endroit. Hareng fraîchement salé en caque. 6. Temps des vacances. Ce qu'il y a de plus mauvais. 7. Relative à la bedaine. 8. Ancienne capitale arménienne. Vieux oui. Pareil. 9. En outre. Langue. 10. Ordure.

VERTICALEMENT

1. Mettais à l'abri d'un danger. II. Vallée encaissée. Greffa. III. Mère de Caïn. Sans gravité. IV. Cinéaste américain, pionnier du burlesque. Note. V. Matador. VI. Pierres précieuses familières. Berger sicilien. VII. Mèches rebelles. Poiseuille. Éclusé. VIII. Métro régional. Avancer en courant, en parlant du gibier à plumes. IX. Aiguiser. Une des cinq divisions de l'histoire géologique de la Terre. X. Possessif. Celles-ci.

SOLUTION HORIZONTALEMENT 1. Plateau. 2. Râpe. 3. Verte. 4. Vieux. 5. Si. 6. Nom. 7. Vers. 8. Ventrale. 9. All. 10. Tel. 11. Etre. 12. Véniel. 13. Sennet. 14. V. 15. Pec. 16. Etre. 17. Ventrale. 18. All. 19. Tel. 20. Salissures. 21. G. 22. Presse. 23. Presse. 24. Presse. 25. Presse. 26. Presse. 27. Presse. 28. Presse. 29. Presse. 30. Presse. 31. Presse. 32. Presse. 33. Presse. 34. Presse. 35. Presse. 36. Presse. 37. Presse. 38. Presse. 39. Presse. 40. Presse. 41. Presse. 42. Presse. 43. Presse. 44. Presse. 45. Presse. 46. Presse. 47. Presse. 48. Presse. 49. Presse. 50. Presse. 51. Presse. 52. Presse. 53. Presse. 54. Presse. 55. Presse. 56. Presse. 57. Presse. 58. Presse. 59. Presse. 60. Presse. 61. Presse. 62. Presse. 63. Presse. 64. Presse. 65. Presse. 66. Presse. 67. Presse. 68. Presse. 69. Presse. 70. Presse. 71. Presse. 72. Presse. 73. Presse. 74. Presse. 75. Presse. 76. Presse. 77. Presse. 78. Presse. 79. Presse. 80. Presse. 81. Presse. 82. Presse. 83. Presse. 84. Presse. 85. Presse. 86. Presse. 87. Presse. 88. Presse. 89. Presse. 90. Presse. 91. Presse. 92. Presse. 93. Presse. 94. Presse. 95. Presse. 96. Presse. 97. Presse. 98. Presse. 99. Presse. 100. Presse. 101. Presse. 102. Presse. 103. Presse. 104. Presse. 105. Presse. 106. Presse. 107. Presse. 108. Presse. 109. Presse. 110. Presse. 111. Presse. 112. Presse. 113. Presse. 114. Presse. 115. Presse. 116. Presse. 117. Presse. 118. Presse. 119. Presse. 120. Presse. 121. Presse. 122. Presse. 123. Presse. 124. Presse. 125. Presse. 126. Presse. 127. Presse. 128. Presse. 129. Presse. 130. Presse. 131. Presse. 132. Presse. 133. Presse. 134. Presse. 135. Presse. 136. Presse. 137. Presse. 138. Presse. 139. Presse. 140. Presse. 141. Presse. 142. Presse. 143. Presse. 144. Presse. 145. Presse. 146. Presse. 147. Presse. 148. Presse. 149. Presse. 150. Presse. 151. Presse. 152. Presse. 153. Presse. 154. Presse. 155. Presse. 156. Presse. 157. Presse. 158. Presse. 159. Presse. 160. Presse. 161. Presse. 162. Presse. 163. Presse. 164. Presse. 165. Presse. 166. Presse. 167. Presse. 168. Presse. 169. Presse. 170. Presse. 171. Presse. 172. Presse. 173. Presse. 174. Presse. 175. Presse. 176. Presse. 177. Presse. 178. Presse. 179. Presse. 180. Presse. 181. Presse. 182. Presse. 183. Presse. 184. Presse. 185. Presse. 186. Presse. 187. Presse. 188. Presse. 189. Presse. 190. Presse. 191. Presse. 192. Presse. 193. Presse. 194. Presse. 195. Presse. 196. Presse. 197. Presse. 198. Presse. 199. Presse. 200. Presse. 201. Presse. 202. Presse. 203. Presse. 204. Presse. 205. Presse. 206. Presse. 207. Presse. 208. Presse. 209. Presse. 210. Presse. 211. Presse. 212. Presse. 213. Presse. 214. Presse. 215. Presse. 216. Presse. 217. Presse. 218. Presse. 219. Presse. 220. Presse. 221. Presse. 222. Presse. 223. Presse. 224. Presse. 225. Presse. 226. Presse. 227. Presse. 228. Presse. 229. Presse. 230. Presse. 231. Presse. 232. Presse. 233. Presse. 234. Presse. 235. Presse. 236. Presse. 237. Presse. 238. Presse. 239. Presse. 240. Presse. 241. Presse. 242. Presse. 243. Presse. 244. Presse. 245. Presse. 246. Presse. 247. Presse. 248. Presse. 249. Presse. 250. Presse. 251. Presse. 252. Presse. 253. Presse. 254. Presse. 255. Presse. 256. Presse. 257. Presse. 258. Presse. 259. Presse. 260. Presse. 261. Presse. 262. Presse. 263. Presse. 264. Presse. 265. Presse. 266. Presse. 267. Presse. 268. Presse. 269. Presse. 270. Presse. 271. Presse. 272. Presse. 273. Presse. 274. Presse. 275. Presse. 276. Presse. 277. Presse. 278. Presse. 279. Presse. 280. Presse. 281. Presse. 282. Presse. 283. Presse. 284. Presse. 285. Presse. 286. Presse. 287. Presse. 288. Presse. 289. Presse. 290. Presse. 291. Presse. 292. Presse. 293. Presse. 294. Presse. 295. Presse. 296. Presse. 297. Presse. 298. Presse. 299. Presse. 300. Presse. 301. Presse. 302. Presse. 303. Presse. 304. Presse. 305. Presse. 306. Presse. 307. Presse. 308. Presse. 309. Presse. 310. Presse. 311. Presse. 312. Presse. 313. Presse. 314. Presse. 315. Presse. 316. Presse. 317. Presse. 318. Presse. 319. Presse. 320. Presse. 321. Presse. 322. Presse. 323. Presse. 324. Presse. 325. Presse. 326. Presse. 327. Presse. 328. Presse. 329. Presse. 330. Presse. 331. Presse. 332. Presse. 333. Presse. 334. Presse. 335. Presse. 336. Presse. 337. Presse. 338. Presse. 339. Presse. 340. Presse. 341. Presse. 342. Presse. 343. Presse. 344. Presse. 345. Presse. 346. Presse. 347. Presse. 348. Presse. 349. Presse. 350. Presse. 351. Presse. 352. Presse. 353. Presse. 354. Presse. 355. Presse. 356. Presse. 357. Presse. 358. Presse. 359. Presse. 360. Presse. 361. Presse. 362. Presse. 363. Presse. 364. Presse. 365. Presse. 366. Presse. 367. Presse. 368. Presse. 369. Presse. 370. Presse. 371. Presse. 372. Presse. 373. Presse. 374. Presse. 375. Presse. 376. Presse. 377. Presse. 378. Presse. 379. Presse. 380. Presse. 381. Presse. 382. Presse. 383. Presse. 384. Presse. 385. Presse. 386. Presse. 387. Presse. 388. Presse. 389. Presse. 390. Presse. 391. Presse. 392. Presse. 393. Presse. 394. Presse. 395. Presse. 396. Presse. 397. Presse. 398. Presse. 399. Presse. 400. Presse. 401. Presse. 402. Presse. 403. Presse. 404. Presse. 405. Presse. 406. Presse. 407. Presse. 408. Presse. 409. Presse. 410. Presse. 411. Presse. 412. Presse. 413. Presse. 414. Presse. 415. Presse. 416. Presse. 417. Presse. 418. Presse. 419. Presse. 420. Presse. 421. Presse. 422. Presse. 423. Presse. 424. Presse. 425. Presse. 426. Presse. 427. Presse. 428. Presse. 429. Presse. 430. Presse. 431. Presse. 432. Presse. 433. Presse. 434. Presse. 435. Presse. 436. Presse. 437. Presse. 438. Presse. 439. Presse. 440. Presse. 441. Presse. 442. Presse. 443. Presse. 444. Presse. 445. Presse. 446. Presse. 447. Presse. 448. Presse. 449. Presse. 450. Presse. 451. Presse. 452. Presse. 453. Presse. 454. Presse. 455. Presse. 456. Presse. 457. Presse. 458. Presse. 459. Presse. 460. Presse. 461. Presse. 462. Presse. 463. Presse. 464. Presse. 465. Presse. 466. Presse. 467. Presse. 468. Presse. 469. Presse. 470. Presse. 471. Presse. 472. Presse. 473. Presse. 474. Presse. 475. Presse. 476. Presse. 477. Presse. 478. Presse. 479. Presse. 480. Presse. 481. Presse. 482. Presse. 483. Presse. 484. Presse. 485. Presse. 486. Presse. 487. Presse. 488. Presse. 489. Presse. 490. Presse. 491. Presse. 492. Presse. 493. Presse. 494. Presse. 495. Presse. 496. Presse. 497. Presse. 498. Presse. 499. Presse. 500. Presse. 501. Presse. 502. Presse. 503. Presse. 504. Presse. 505. Presse. 506. Presse. 507. Presse. 508. Presse. 509. Presse. 510. Presse. 511. Presse. 512. Presse. 513. Presse. 514. Presse. 515. Presse. 516. Presse. 517. Presse. 518. Presse. 519. Presse. 520. Presse. 521. Presse. 522. Presse. 523. Presse. 524. Presse. 525. Presse. 526. Presse. 527. Presse. 528. Presse. 529. Presse. 530. Presse. 531. Presse. 532. Presse. 533. Presse. 534. Presse. 535. Presse. 536. Presse. 537. Presse. 538. Presse. 539. Presse. 540. Presse. 541. Presse. 542. Presse. 543. Presse. 544. Presse. 545. Presse. 546. Presse. 547. Presse. 548. Presse. 549. Presse. 550. Presse. 551. Presse. 552. Presse. 553. Presse. 554. Presse. 555. Presse. 556. Presse. 557. Presse. 558. Presse. 559. Presse. 560. Presse. 561. Presse. 562. Presse. 563. Presse. 564. Presse. 565. Presse. 566. Presse. 567. Presse. 568. Presse. 569. Presse. 570. Presse. 571. Presse. 572. Presse. 573. Presse. 574. Presse. 575. Presse. 576. Presse. 577. Presse. 578. Presse. 579. Presse. 580. Presse. 581. Presse. 582. Presse. 583. Presse. 584. Presse. 585. Presse. 586. Presse. 587. Presse. 588. Presse. 589. Presse. 590. Presse. 591. Presse. 592. Presse. 593. Presse. 594. Presse. 595. Presse. 596. Presse. 597. Presse. 598. Presse. 599. Presse. 600. Presse. 601. Presse. 602. Presse. 603. Presse. 604. Presse. 605. Presse. 606. Presse. 607. Presse. 608. Presse. 609. Presse. 610. Presse. 611. Presse. 612. Presse. 613. Presse. 614. Presse. 615. Presse. 616. Presse. 617. Presse. 618. Presse. 619. Presse. 620. Presse. 621. Presse. 622. Presse. 623. Presse. 624. Presse. 625. Presse. 626. Presse. 627. Presse. 628. Presse. 629. Presse. 630. Presse. 631. Presse. 632. Presse. 633. Presse. 634. Presse. 635. Presse. 636. Presse. 637. Presse. 638. Presse. 639. Presse. 640. Presse. 641. Presse. 642. Presse. 643. Presse. 644. Presse. 645. Presse. 646. Presse. 647. Presse. 648. Presse. 649. Presse. 650. Presse. 651. Presse. 652. Presse. 653. Presse. 654. Presse. 655. Presse. 656. Presse. 657. Presse. 658. Presse. 659. Presse. 660. Presse. 661. Presse. 662. Presse. 663. Presse. 664. Presse. 665. Presse. 666. Presse. 667. Presse. 668. Presse. 669. Presse. 670. Presse. 671. Presse. 672. Presse. 673. Presse. 674. Presse. 675. Presse. 676. Presse. 677. Presse. 678. Presse. 679. Presse. 680. Presse. 681. Presse. 682. Presse. 683. Presse. 684. Presse. 685. Presse. 686. Presse. 687. Presse. 688. Presse. 689. Presse. 690. Presse. 691. Presse. 692. Presse. 693. Presse. 694. Presse. 695. Presse. 696. Presse. 697. Presse. 698. Presse. 699. Presse. 700. Presse. 701. Presse. 702. Presse. 703. Presse. 704. Presse. 705. Presse. 706. Presse. 707. Presse. 708. Presse. 709. Presse. 710. Presse. 711. Presse. 712. Presse. 713. Presse. 714. Presse. 715. Presse. 716. Presse. 717. Presse. 718. Presse. 719. Presse. 720. Presse. 721. Presse. 722. Presse. 723. Presse. 724. Presse. 725. Presse. 726. Presse. 727. Presse. 728. Presse. 729. Presse. 730. Presse. 731. Presse. 732. Presse. 733. Presse. 734. Presse. 735. Presse. 736. Presse. 737. Presse. 738. Presse. 739. Presse. 740. Presse. 741. Presse. 742. Presse. 743. Presse. 744. Presse. 745. Presse. 746. Presse. 747. Presse. 748. Presse. 749. Presse. 750. Presse. 751. Presse. 752. Presse. 753. Presse. 754. Presse. 755. Presse. 756. Presse. 757. Presse. 758. Presse. 759. Presse. 760. Presse. 761. Presse. 762. Presse. 763. Presse. 764. Presse. 765. Presse. 766. Presse. 767. Presse. 768. Presse. 769. Presse. 770. Presse. 771. Presse. 772. Presse. 773. Presse. 774. Presse. 775. Presse. 776. Presse. 777. Presse. 778. Presse. 779. Presse. 780. Presse. 781. Presse. 782. Presse. 783. Presse. 784. Presse. 785. Presse. 786. Presse. 787. Presse. 788. Presse. 789. Presse. 790. Presse. 791. Presse. 792. Presse. 793. Presse. 794. Presse. 795. Presse. 796. Presse. 797. Presse. 798. Presse. 799. Presse. 800. Presse. 801. Presse. 802

Face au conflit en Ukraine, quel pacifisme à gauche? (1/2)

Le 3 mars 2025, trois ans après l'invasion russe, les députés ont été appelés à débattre, sans vote, sur la sécurité en Europe. Les différents groupes parlementaires ont exprimé leurs différentes approches.

Le réarmement participe de l'escalade guerrière. Nous devons agir en faveur du droit international et contre la prolifération nucléaire.

La guerre en Ukraine est une guerre coloniale menée par la Russie. Et comme toutes les guerres coloniales, c'est dans le respect du droit international et de la justice que se trouve une issue durable. La seule sécurité qui vaille ne s'obtient que par la paix, le désarmement et le droit international. Et c'est par l'aide publique au développement et les accords de coopération que l'on peut la préserver.

Nous, députés communistes et ultramarins, estimons que vouloir « réarmer » la France alors même que le budget des armées est déjà l'un des principaux postes budgétaires du pays, en augmentation de 50 milliards d'euros cette année, participe à l'escalade guerrière. Nous devrions au contraire aider à l'apaisement. Emmanuel Macron brandit l'arme nucléaire française comme un moyen de dissuasion pour l'Europe tout entière. Avec une telle logique, il va falloir en produire de ces armes de destruction massive au regard de l'arsenal dont disposent certains pays! C'est un puits sans fond. Ainsi, nous prônons un désarmement nucléaire global et multilatéral, et incitons la France à prendre part au traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian), au moins en tant que membre observateur. La promotion et le respect du droit international doivent être de rigueur en toutes circonstances, notamment lorsqu'on est, comme la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Ce siège apporte le privilège de droit de veto et doit donc s'accompagner d'un devoir d'exemplarité. En application de ce principe, le « deux poids deux mesures »



JEAN-PAUL LECOQ
Député PCF
de Seine-Maritime

dans nos relations internationales doit cesser. La France perd toute crédibilité sur la scène internationale en appliquant un droit international à géométrie variable en fonction des peuples, des territoires ou des dirigeants. Ainsi, le président de la République a reconnu la marocanité du Sahara occidental,

balayant d'un revers de manche le droit reconnu des Sahraouis à un référendum d'autodétermination. Notre pays appelle encore au respect du mandat d'arrêt international émis par la Cour pénale internationale à l'encontre de Vladimir Poutine, mais promet... une immunité à l'égard de Benyamin Netanyahu!

La paix, c'est la sécurité éducative, alimentaire, sanitaire, sociale, environnementale.

Mais la lutte pour la paix, c'est d'abord la lutte contre la souffrance sociale. La paix, ce n'est pas que l'absence de guerre. La paix, c'est la sécurité globale: sécurité éducative, alimentaire, sanitaire, sociale, environnementale. Quand les inégalités se réduisent, la sécurité – et donc la paix – augmente. Les politiques visant à diviser la population, en creusant les écarts de richesse ou en cultivant la haine sur des critères physiques ou religieux, nuisent à toute société. Pendant que certains essaient à un cessez-le-feu contreavantages commerciaux et que d'autres ne voient que par le surmément, nous demandons la tenue d'une conférence internationale pour construire les conditions des futures coopérations et de la sécurité en Europe et au-delà, du Havre à Vladivostok. ■

Il n'y a jamais de guerre juste. Mais, aujourd'hui, face à la menace réelle des impérialistes néofascistes, l'inaction peut être coupable.

Mars 2003, guerre en Irak. J'ai 15 ans et je crois profondément aux paroles de Prévert « quelle connerie la guerre! ». Alors que plus d'un million d'Ukrainiens et de Russes ont été tués ou blessés au combat, des enfants enlevés, des femmes violées, que Gaza est devenu un cimetière, que les hôpitaux et les écoles sont détruits, les sols dévastés, les centrales nucléaires ciblées. J'en reste persuadée : « Quelle connerie la guerre! » Pourtant, je défends l'aide militaire à l'Ukraine et son renforcement. Est-ce un abandon de mes convictions pacifistes ?

Il n'y a jamais de guerre juste, mais l'inaction peut être coupable. J'ai relu *l'Armée nouvelle*, de Jaurès (1910), pour chercher des réponses à cette interrogation qui me taraude et il garde son actualité quand il rappelle le droit à se défendre contre « une agression injuste, meurtrière ou d'intolérable prétention ». Il n'y a jamais de guerre juste. Réduire le pacifisme au refus d'intervenir dans tout conflit, c'est accepter l'inaction, voire la complicité, quand le fort piétine le faible; c'est considérer qu'un peuple doit renoncer à son droit à veiller à son intégrité et à sa liberté. En quoi regarder l'Ukraine disparaître par la force serait moralement acceptable ? La menace est réelle. L'expansionnisme russe et américain, leur dédain pour la démocratie, les idées progressistes et humanistes sont autant de menaces

Seuls, nous sommes faibles, il est impératif de coopérer et de mutualiser.



CYRIELLE CHATELAIN
Députée de l'Isère,
présidente du groupe
Ecologistes

pour notre République et ses valeurs. Pour autant, le réarmement de manière isolée des États européens n'est pas la solution. Seuls, nous sommes faibles, il est impératif de coopérer et de mutualiser. Et, s'il faut une base industrielle et militaire de défense européenne pour garantir notre indépendance, aucun profit privé ne devrait être réalisé.

Notre enjeu, c'est l'indépendance, pas l'enrichissement des actionnaires de la guerre. Nous avons besoin d'une politique de sécurité collective. La réponse à la menace ne peut être uniquement militaire, bien au contraire. Poutine et Trump soutiennent les extrêmes droites européennes, les financent, diffusent massivement de fausses informations. Protéger notre école, agir contre la concentration des médias, avoir une politique offensive de réduction des inégalités est un devoir républicain, c'est aussi devenu un impératif pour contrer l'international néofasciste. Poutine et Trump bâissent leur pouvoir sur le déni climatique et l'accaparement des ressources. Trois ans après le début de la guerre, la France et l'Europe achètent toujours du gaz russe, finançant la guerre et affaiblissant leurs propres sanctions. La dépendance énergétique devient un risque d'asservissement politique. Sans sortie des énergies fossiles, il ne peut y avoir de véritable défense nationale. Alors oui, la guerre est une connerie, mais abandonner l'Ukraine serait une faute morale, un renoncement face aux impérialismes néofascistes. Et au final, nous aurions l'asservissement et la guerre. ■



« La CGT m'a apporté cet état d'esprit de solidarité. J'ai appris ce que veut dire le mot "camarade". »
JULIEN JAULIN/HANS LUCAS
POUR L'HUMANITÉ

Amar Lagha, un syndicaliste confronté aux plans de Metro

Il n'est pas du genre à baisser les yeux. Quand, fin 2023, une syndiquée de l'enseigne Metro de Nanterre (Hauts-de-Seine) est agressée physiquement par un supérieur, Amar Lagha, secrétaire général de la fédération CGT commerce et services, organise la riposte. « La camarade ne portait pas ses chaussures de sécurité et son manager l'a humiliée en lui marchant violemment dessus, insiste le syndicaliste. Avant de pouvoir porter plainte, elle a dû faire la tournée des commissariats, car on lui conseillait de déposer une simple main courante sur Internet. Et c'est moi qui suis convoqué... »

Le rassemblement de soutien à la salariée de Metro, le 15 décembre 2023, s'est soldé par le dépôt d'une plainte... contre Amar Lagha. « Ce jour-là, ils ont mobilisé une soixantaine d'agents de sécurité contre une centaine de militants. C'était déraisonnable, soutient le dirigeant syndical. Selon le policier, la plainte se fonde sur le fait que je me serais approché trop près d'un manager et que ma main aurait frôlé son visage. »

La convocation pour une audition libre, ce mercredi, stipule d'ailleurs qu'Amar Lagha est « soupçonné d'avoir commis ou tenté de commettre l'infraction suivante : violence volontaire n'ayant entraîné aucune incapacité de travail ». Mais pour le cégétiste, la raison de son audition est ailleurs. « On cherche à intimider tous les syndiqués pour éliminer la CGT de Metro, explique-t-il. Le jour où j'ai

Le secrétaire général de la CGT commerce et services est entendu en audition libre, ce mercredi, au commissariat de Nanterre. Une plainte avait été déposée contre lui, en 2023, après une action devant une enseigne du grossiste alimentaire.

reçu ma convocation, un délégué du personnel de Bourg-en-Bresse a été convoqué pour un entretien préalable à licenciement, accompagné d'une mise à pied conservatoire. »

D'après Amar Lagha, le grossiste alimentaire Metro s'est spécialisé dans la répression antisyndicale : « Dès que la CGT désigne un délégué syndical, ce dernier est convoqué. Nous avons une vingtaine de cégétistes qui sont sous le coup d'une procédure. L'un d'entre eux a subi dix procédures de licenciement, avant de craquer et de quitter l'entreprise. » Une stratégie qui vise, selon lui, à « empêcher l'implantation de la CGT dans l'enseigne ». « À cette répression s'ajoute l'hostilité de sa clientèle, composée essentiellement de patrons de restaurant loin de nous être favorables. Les actions et tractages sont rendus compliqués. Mais nous sommes déterminés », assure-t-il.

Contacté, le service presse de Metro assure « respecter scrupuleusement l'exercice du droit syndical », tout en démentant

l'ensemble des accusations portées par le représentant CGT. Et explique que le 15 décembre 2023, « l'un de (ses) collaborateurs a reçu une gifle et a décidé d'exercer son droit de porter plainte pour coups et blessures ». ■

À L'ASSAUT DE SODEXO

L'engagement syndical d'Amar Lagha a des racines profondes. Au milieu de la décennie 1990, la ville de Lyon décide de privatiser sa régie qui livre les cantines scolaires. « Sodexo a remporté l'appel d'offres et cherchait un responsable logistique. Moi, j'étais intérimaire pour un concurrent. Mais Sodexo était une marque internationale. J'ai accepté leur offre, d'autant que je venais de me marier. »

Très vite, l'attention d'Amar Lagha est happée par les mauvaises conditions de travail : « Avec les livreurs, nous étions en bout de circuit pour alimenter les écoles, donc responsables si les enfants n'avaient pas à manger. Les chauffeurs étaient cassés : mal de dos, lumbagos... L'un d'entre eux s'est fracturé le

genou à cause d'une chute dans les escaliers. » Alors que deux de ces agents étaient reconnus accidentés du travail, Amar Lagha interpelle la direction pour éviter qu'un drame ne survienne. « « Vous êtes payés pour ça », m'a-t-on rétorqué », s'indigne-t-il encore.

Une grève se lance. « On ne savait pas comment s'organiser. Le seul syndicat, Force ouvrière, ne voulait pas nous soutenir. Un camarade a appelé un syndiqué de la ville de Lyon. L'union locale CGT était à 500 mètres de la cuisine centrale de Perrache. Le directeur m'a rétorqué : « Tout sauf la CGT, monsieur Lagha. » Je m'en souviendrai toute ma vie. » Le jeune responsable logistique est alors désigné unanimement délégué syndical par les grévistes. Dix-sept jours de mobilisation plus tard, la victoire est totale. « Bernard Thibault est venu nous soutenir. Jacques Auffeuves, de l'union locale, nous a permis de tenir grâce à la caisse de solidarité qu'il a montée. La CGT m'a apporté cet état d'esprit de solidarité. J'ai appris ce que veut dire le mot "camarade" », mesure Amar Lagha.

Le syndicat Sodexo restauration collective, né de cette grève, devient rapidement représentatif nationalement. Et, en 2007, parvient à fusionner les trois branches de Sodexo (éducation, entreprises, médico-sociaux) en un seul accord d'entreprise. « Aujourd'hui, Metro a peur de cette recette gagnante : que la CGT s'implante et obtienne des avancées pour les salariés », conclut le cégétiste. ■

NAIM SAKHI